



MAFAP SPAANA

Monitoring African Food and Agricultural Policies
Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique

ANALYSE DES INCITATIONS ET PENALISATIONS POUR LE RIZ AU BURKINA FASO

OCTOBRE 2012



Cette note est produite par le projet de suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA).

Il s'agit d'un document technique destiné principalement à un usage interne qui sera éventuellement utilisé pour produire le rapport national du projet SPAAA. Cette note technique sera mise à jour au fur et à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles.

Le projet SPAAA est mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avec la collaboration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des partenaires nationaux dans les pays participants.

Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Bill & Melinda Gates, l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et la FAO.

L'analyse présentée dans ce document est le résultat des partenariats établis, dans le cadre du projet SPAAA, avec les gouvernements des pays participants et diverses institutions nationales.

Pour en savoir plus: <http://www.fao.org/mafap/accueil-du-spaaa/fr/>

Citation suggérée:

Guissou R., Ilboudo F., 2012. Analyse des incitations et pénalisations pour le riz au Burkina Faso. Série notes techniques, SPAAA, FAO, Rome.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

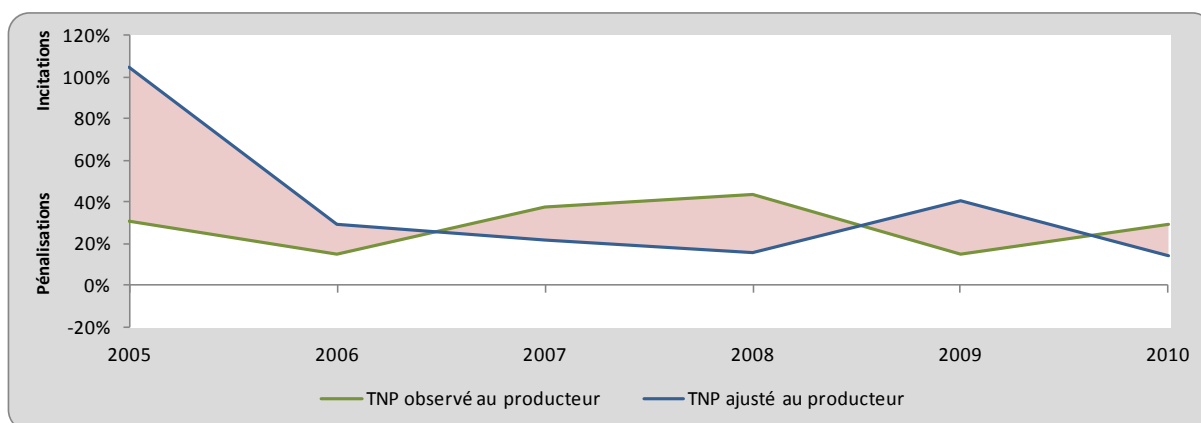
Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

RÉSUMÉ DE LA NOTE

Produit : Riz
Période d'analyse: 2005 – 2010
Statut d'échange : Importé sur toute la période

- Le riz au Burkina Faso occupe la 4ème place parmi les céréales cultivées, tant du point de vue des superficies, de la production que de la consommation annuelle par tête.
- Le riz est un sujet de préoccupation grandissante à la fois pour les producteurs et les consommateurs et revêt de ce point de vue un caractère stratégique dans l'arène politique burkinabé. Insignifiante au début des années soixante, la consommation de riz a atteint aujourd'hui plus de 200 000 tonnes au Burkina Faso et s'accroît à un rythme de 5,6 pour cent par an, taux supérieur à celui de la croissance démographique.
- L'augmentation de la production rizicole a toujours été un enjeu stratégique dans la politique nationale de sécurité alimentaire. Burkina Faso applique une tarif pour les importations de riz, ce tarif est de 13,5 pour cent ad valorem ; entre 2008 et 2011 des droits de douane à l'importation au riz sont supprimés et a fixé du prix plancher du riz paddy à 128 FCFA/kg en 2009.



- Les mesures qui ont visé l'accroissement de la production telles que les subventions aux intrants ou l'établissement d'un contrôle des prix voire des prix planchers ont affecté le fonctionnement du marché du riz burkinabé et l'ont éloigné des signaux du marché mondial du riz. Toutefois, il semble que le gouvernement soit parvenu à mettre ses objectifs de soutien à la production en cohérence avec les effets des politiques adoptées puisque les incitations à la production sont claires.
- Cependant, les conséquences en termes de sécurité alimentaire pour la population sont difficiles à tirer car les soutiens aux producteurs qui ont bénéficié de prix plus élevés que les prix de référence ce sont aussi traduits par des prix plus hauts pour les consommateurs.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DE LA NOTE	3
TABLE DES MATIÈRES	4
1. OBJET DE LA NOTE.....	5
2. CONTEXTE DU PRODUIT	6
PRODUCTION.....	6
CONSOMMATION/UTILISATION.....	11
COMMERCIALISATION ET ECHANGES	12
BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION	14
DECISIONS ET MESURES POLITIQUES.....	16
3. BESOINS EN DONNÉES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS.....	21
STATUT D’ECHANGE DES PRODUITS	21
PRIX ETALONS.....	21
PRIX DOMESTIQUES	23
TAUX DE CHANGE.....	24
COÛTS D’ACCÈS.....	24
EXTERNALITÉS	27
BUDGET ET AUTRES TRANSFERTS	28
AJUSTEMENTS QUANTITÉ ET QUALITÉ.....	28
VUE D’ENSEMBLE DES DONNEES	29
CALCUL DES INDICATEURS	31
4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS.....	33
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	36
MESSAGE PRINCIPAL	36
RECOMMANDATIONS	36
LIMITATIONS	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38
ANNEXE I: Méthodologie utilisée	39
ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l’analyse.....	40
ANNEXE III: Chronologie des principales politiques agricoles et alimentaires.....	41
ANNEXE IV: Textes de base au plan national sur les normes et la réglementation affectant le commerce du riz.....	42

1. OBJET DE LA NOTE

Cette note technique décrit et analyse les incitations et les pénalisations sur les marchés pour le riz produite au Burkina Faso. Elle représente un document technique destiné à alimenter le rapport-pays SPAAA.

A cette fin, nous comparons les moyennes annuelles des prix au producteur et au marché de gros avec les prix de référence calculés sur la base du prix du même produit sur le marché international (sous-régional dans le cas de cette note). Les écarts entre les prix de référence et les prix le long de la filière indiquent dans quelle mesure les incitations (écarts positifs) ou les pénalisations (écarts négatifs) existent au niveau de la ferme et du marché de gros. Le taux nominal de protection (TNP) permet d'exprimer ces écarts en termes relatifs. Ces indicateurs clés sont utilisés afin de mettre en évidence les effets des politiques et des écarts de développement des marchés sur les prix.

La note commence par un bref examen de la production, la consommation, du commerce et des décisions de politiques et mesures affectant le marché du produit. Elle fournit ensuite une description détaillée de la façon dont les éléments clés pour l'analyse des prix ont été obtenus. Les indicateurs du projet de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA) sont ensuite calculés avec ces données et interprétés par une mise en relation avec les politiques existantes et les caractéristiques du marché. L'analyse effectuée est spécifique au produit et au pays et couvre la période 2005-2010. Les indicateurs ont été calculés en utilisant les données disponibles provenant de différentes sources pour cette période et sont décrits dans le Chapitre 3.

Les résultats de cette analyse sont destinés aux acteurs impliqués dans l'élaboration des politiques agricoles et alimentaires. Ils peuvent aussi servir d'ingrédient pour un dialogue politique fondé sur des faits au niveau national ou régional.

Cette note technique ne doit pas être interprétée comme une analyse de la filière ou une description détaillée de la production, de la consommation ou de la structure des échanges. Toutes les informations relatives à ces domaines sont présentées uniquement dans le but de fournir des éléments de contexte sur le produit étudié, d'aider à comprendre les grandes tendances et de faciliter l'interprétation des indicateurs.

Toutes les informations sont préliminaires et susceptibles d'être examinées à nouveau avant toute validation.

2. CONTEXTE DU PRODUIT

Pays sahélien à vocation agricole, le Burkina Faso a une production végétale dominée par les céréales. Le riz au Burkina Faso occupe la 4^{ème} place parmi les céréales cultivées, tant du point de vue des superficies, de la production que de la consommation annuelle par tête. La production nationale ne couvre pas les besoins alimentaires du pays, et face à l'accroissement de la demande des populations en riz, le pays importe cette denrée. La consommation annuelle par tête est passée de 18 kg en 1999 à 21 kg en 2011 (Rapport CPSA, DGPER 2011) et atteint 50 kg par personne dans les centres urbains de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Le riz occupe 8,6 pour cent des dépenses alimentaires des ménages (soit 14 pour cent en milieu urbain et 7 pour cent en milieu rural) (EBCVM, 2003). Cependant, la production nationale en riz paddy est encore modeste et couvre moins de 50 pour cent des besoins en consommation.

Cette situation d'inadéquation entre l'offre locale et la demande intérieure amène le pays à avoir recours à des importations massives chaque année pour satisfaire une demande sans cesse croissante.

Cette dépendance aux importations du riz constitue une ponction de devises et une source de vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire. Ainsi, face à la crise alimentaire de 2008 quand entre mars 2007 et avril 2008 le prix du riz a augmenté de 123 pour cent le gouvernement a initié des mesures de politiques pour une relance définitive et durable de la filière riz au niveau national (DGEP, 2008). Cette relance de production qui s'est matérialisée par la distribution des semences et les subventions des engrais a abouti à un accroissement sans précédent de la production rizicole nationale qui est passée de 68 916 tonnes en 2007 à 240 865 tonnes en 2011 (DGPER, 2011).

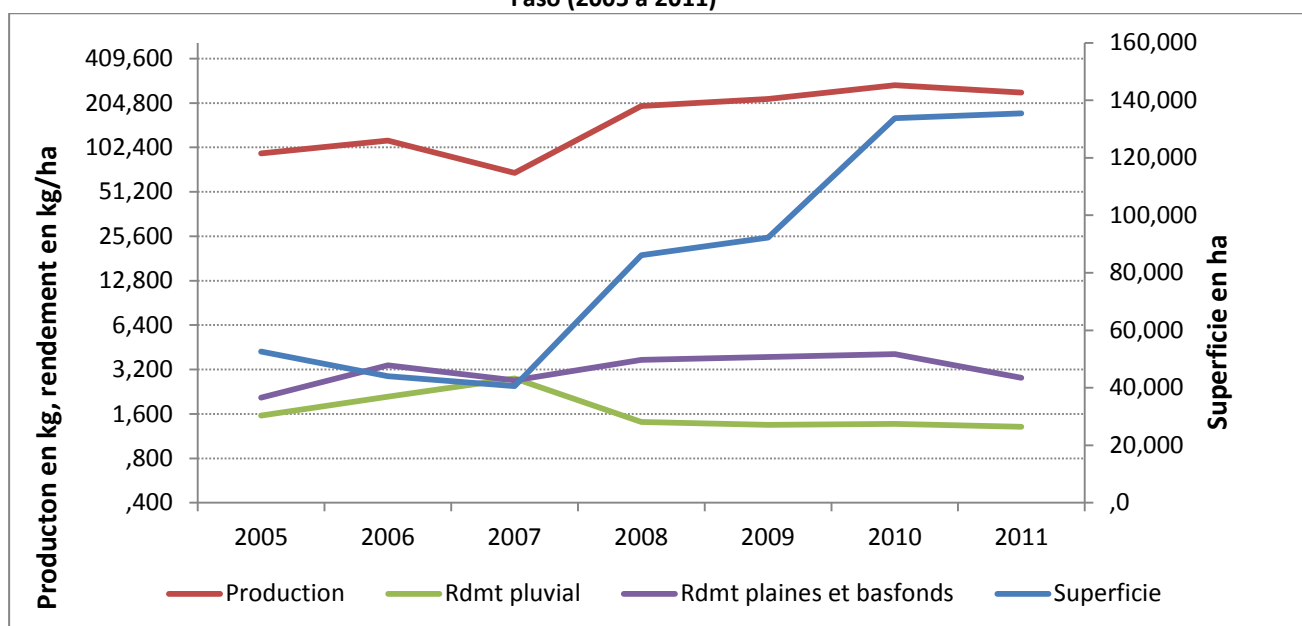
La présente étude se fixe pour principal objectif d'analyser les incitations et les pénalisations par les prix à la production du riz ce qui permettrait de comprendre les effets des politiques appliquées.

PRODUCTION

L'importance de la riziculture au Burkina Faso n'est plus à démontrer. Cependant, du fait des aléas pluviométriques, les rendements et la production de riz connaissent une variabilité interannuelle importante. Les mesures de soutien à la production agricole ont permis une amélioration des performances de la riziculture au Burkina Faso au cours de ces dernières années qui s'est traduit surtout par une hausse des rendements de la riziculture irriguée (plaines et bas-fonds aménagés) passant de 2,7 tonnes à l'hectare en 2007 à quatre tonnes en 2010.

Les productions nationales de riz ont atteint un niveau record de 270,658 tonnes pour une superficie emblavée de 133,737 ha en 2010. Le graphique ci-dessous donne les évolutions des superficies, des productions et des rendements du riz sur la période 2005-2010. Les superficies supérieures à 60 000 ha s'observent à partir de 2008.

Figure 1: évolution des superficies (ha), des productions (kg) et des rendements (kg par ha) du riz au Burkina Faso (2005 à 2011)

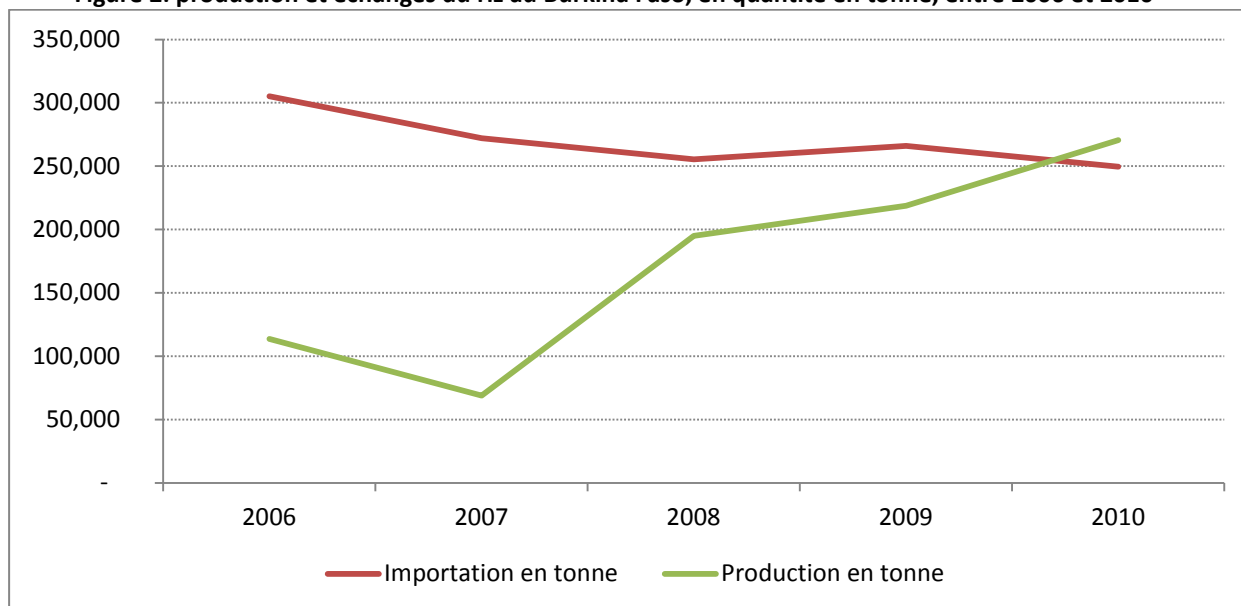


Source: DGPER/MAH, 2010

Les ressorts de la nette augmentation de la production en 2008 qui s'explique certainement par la combinaison plusieurs facteurs demande des recherches approfondies. Il serait particulièrement intéressant de déterminer si une augmentation aussi importante peut s'expliquer par un changement dans l'environnement des politiques. Les mesures de soutien à la production du riz initiées depuis 2008 peuvent fournir des réponses préliminaires à cette tendance.

Cependant, l'augmentation de la production n'a pas rempli, et de loin, l'objectif politique de satisfaire l'autosuffisance en riz, quand bien même le ratio d'autosuffisance a augmenté de 43 pour cent à 52 pour cent sur la période 2008 à 2010 (voir Figure 2). Sur la même période, on constate que les importations n'ont que légèrement baissé, passant de 255 347 à 249 544. Cela confirme l'idée que le recours aux importations est fondamentalement lié à un changement des habitudes alimentaires plus qu'à un déclin dans la production, la consommation croissant à un rythme plus élevé que la production (Lançon, 2009).

Figure 2: production et échanges du riz au Burkina Faso, en quantité en tonne, entre 2006 et 2010



Source: INSD, 2012

A l'instar des autres pays ouest-africains, le Burkina Faso présente une consommation du riz en constante augmentation alors que la production nationale ne couvre à peine que 47 pour cent¹ des besoins de la population. Les importations de riz ont pratiquement triplé en l'espace de 10 ans, passant de 137,185 tonnes en 1998 à 305,180 tonnes en 2006 pour des valeurs respectives de 26,8 milliards à plus de 37,8 milliards de francs CFA (FCFA).

Tableau 1: production et échanges détaillés du Burkina Faso en tonnes entre 2006 et 2010

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Production	113 724	68 916	195 102	218 804	270 658
Importations	305 180	272 024	255 347	265 911	249 544
Exportations	1 000	3	-	518	643
Ratio d'autosuffisance (P/(P+m-x))	27 pour cent	20 pour cent	43 pour cent	45 pour cent	52 pour cent

Source: DPSAA pour les données de production entre 2006 et 2010

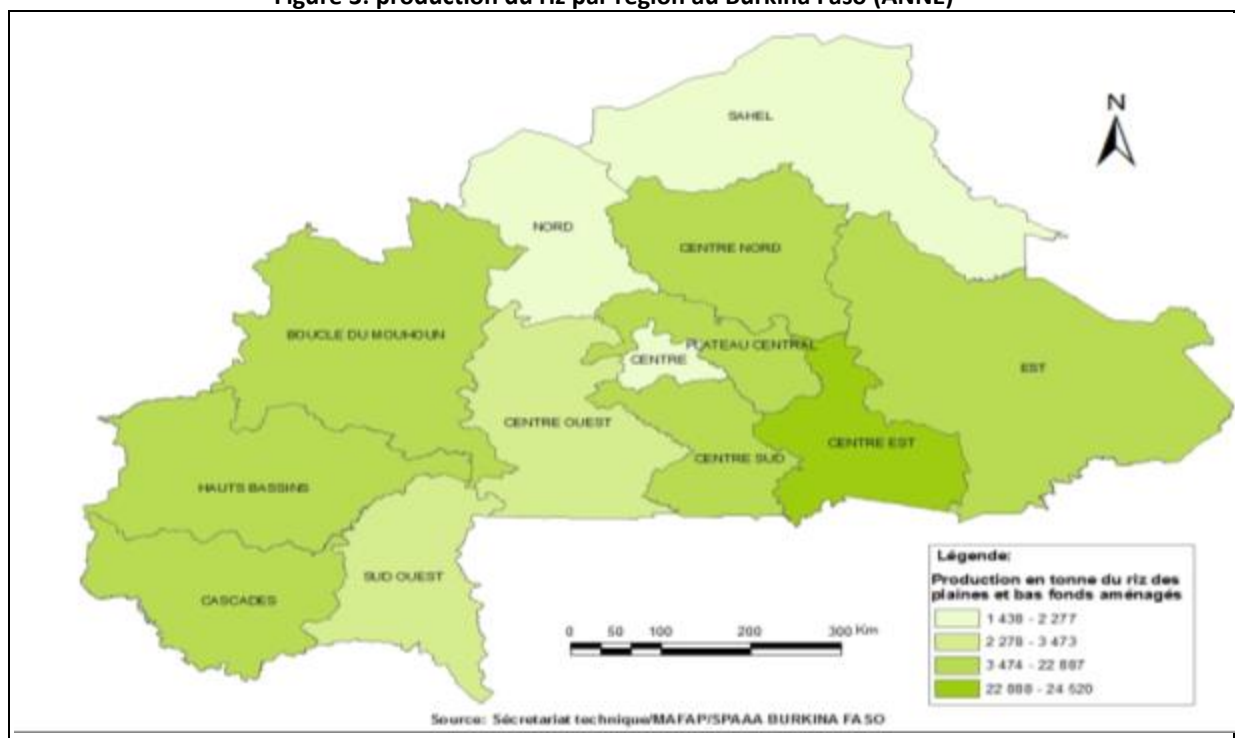
Paradoxalement, le Burkina Faso dispose d'un potentiel important non encore exploité dans le domaine de la riziculture: environ 500 000 ha de bas-fonds aménageables dont moins de 10 pour cent sont aujourd'hui aménagés et plus de 233 500 ha irrigables dont moins de 5 pour cent sont actuellement mis en valeur. Cependant, avec l'accompagnement de l'État, la filière riz a connu un accroissement de sa production de plus de 200 pour cent entre les campagnes agricoles 2007-2008 et 2008-2009. La poursuite des mesures de soutien à la production a permis de maintenir la production nationale élevée au cours des deux dernières campagnes (195 000 tonnes en 2009-2010, 270 000 tonnes la campagne 2010-2011).

Les principales zones de production de riz sont les Hauts-Bassins et le Centre-Est (voir Figure 3 et Figure 4), qui produisent près de 55 pour cent de la production nationale du fait de la présence des grands aménagements dans ces deux régions (Bagré au Centre-Est et Bama aux Hauts Bassins). La production de riz se fait selon trois modes bien distincts, irrigué, bas-fond et pluvial strict:

¹ DGPER, 2011.

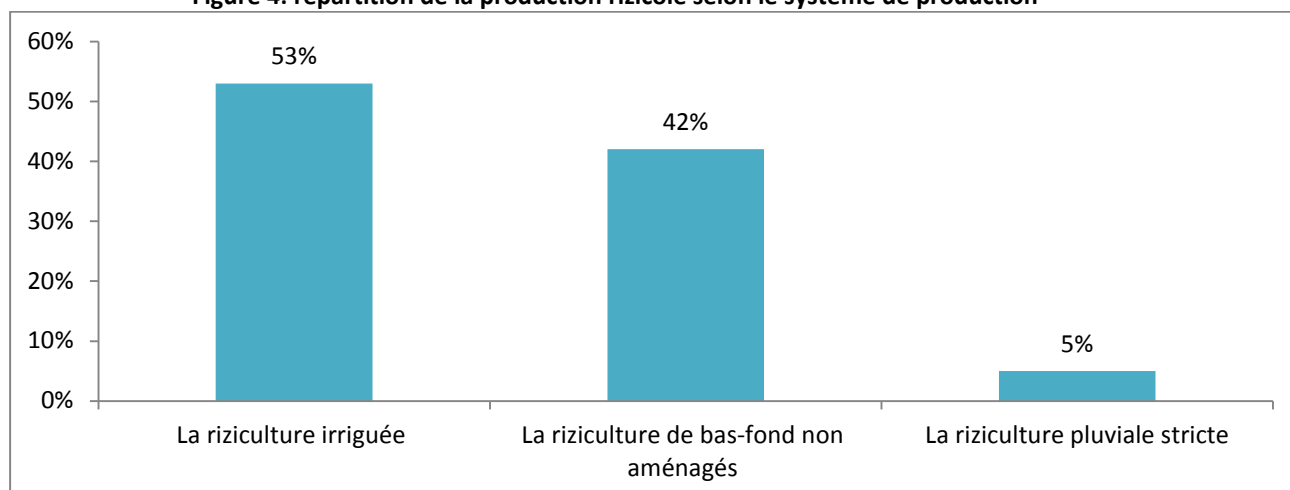
- **La riziculture irriguée** qui concerne les plaines et bas-fonds aménagés a occupé en moyenne 23 pour cent des superficies rizicoles sur la période 1984-2010 et fournit près de 53 pour cent de la production nationale en riz (DGPER, 2009). Introduite dans les années 60 au Burkina Faso, elle constitue le mode le plus performant de production de riz dans le pays avec des rendements de 4 à 7 tonnes/ha, en raison de la maîtrise totale de l'eau permettant la double campagne annuelle;
- **La riziculture de bas-fond non aménagés** est la forme traditionnelle de riziculture la plus pratiquée au Burkina Faso dans toutes les régions du pays. Elle est pratiquée dans des sites sans maîtrise de l'eau (bas-fonds traditionnels non aménagés). Avec 67 pour cent des superficies totales exploitées en riz, les bas-fonds non aménagés fournissent 42 pour cent de la production nationale en riz, avec un rendement moyen de 1,3 t/ha;
- **La riziculture pluviale stricte** occupe 10 pour cent des superficies dévolues au riz et fournit 5 pour cent de la production nationale en riz (DGPER, 2009) avec un rendement moyen de 1 T/ha. Cependant, elle pourrait revêtir une grande importance pour la production nationale pour peu qu'elle puisse s'insérer dans le système de rotation pratiqué en particulier dans les zones cotonnières. Tributaire de la quantité et de la répartition des pluies, ce type de riziculture n'est adapté qu'aux régions du Burkina Faso où la pluviométrie annuelle atteint ou dépasse 800 mm.

Figure 3: production du riz par région au Burkina Faso (ANNE)



Source: auteurs

Figure 4: répartition de la production rizicole selon le système de production



Source: auteurs à partir des données de la DGPER

Afin d'apprécier les revenus des producteurs, il a été procédé à une estimation des coûts de production moyens du riz décortiqué dans les systèmes de production les plus représentatifs de la culture du riz au Burkina Faso: Pluvial strict (PS), Bas-fonds non aménagé (BNA), Bas-fonds aménagé (BFA), Grand périmètre irrigué aval barrage (GPAB), Grand périmètre irrigué par pompage (GPPP) (voir Tableau 2). De l'ensemble de ces systèmes, le GPPP possède le coût de production moyen le plus élevé soit 98,08 FCFA/kg de paddy (cas du Sourou en 2009).

Tableau 2: caractérisation quantitative des agents

	Superficie moyenne (ha)	Rendement	Effectif ²
Producteur en pluvial simple	0,36	1,29	15 335
Producteur en pluvial transformateur	0,36	1,29	6577
Producteur en BNA simple	0,37	1,58	44 185
Producteur en BNA transformateur	0,37	1,58	19 190
Producteur BFA simple	0,24	2,27	17 203
Producteur BFA transformateur	0,24	2,27	7 373
Producteur en gravitation simple	0,73	4,5	3 913
Producteur en gravitation transformateur ³	0,73	4,5	1 677
Producteur en pompage	1,25	5,5	4 907

Source: Données de l'étude compétitivité Riz local, DGPER 2009.

L'entrée des producteurs dans les activités de transformation est un fait majeur qui leur permet de capter une partie de la valeur ajoutée en aval de la filière (voir ci-dessous). Cependant, le riz local demeure moins compétitif que le riz importé au regard des prix, du marketing et des quantités offertes.

La contribution de la filière à la croissance économique reste encore très faible. La valeur ajoutée de la filière riz local est estimée à huit milliards de FCFA (soit 0,31 pour cent du Produit intérieur brut) dont six milliards de FCFA environ provient de la production (PAFASP, 2007 cité dans SNDR, version provisoire 2010). Quant aux revenus tirés de la riziculture par les producteurs, ils demeurent modestes. En effet, le nombre de personnes vivant des activités rizicoles est estimé à 180 500

² Nombre d'exploitants pratiquant la riziculture dans les systèmes de production.

³ Producteur de la zone d'étude Bagré

environ pour un revenu global d'environ cinq milliards de FCFA, soit un revenu net de 16,616 FCFA/personne. Ce revenu se situe à 16 pour cent du seuil de pauvreté estimé à partir de l'EIVCM 2009.

Les marges bénéficiaires dégagées après déduction des coûts de production sont de l'ordre de 60 000 FCFA/ha en riziculture pluviale, 82 000 à 125 000 FCFA en riziculture de bas-fonds (non aménagés et aménagés), et 168 000 à 270 000 F CFA en riziculture irriguée (par gravitation et par pompage) (DGPER, 2009).

CONSOMMATION/UTILISATION

Au Burkina Faso comme dans beaucoup d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, le riz est un sujet de préoccupation grandissante à la fois pour les producteurs et les consommateurs et revêt de ce point de vue un caractère stratégique dans l'arène politique burkinabé. Insignifiante au début des années soixante, la consommation de riz a atteint aujourd'hui plus de 200 000 tonnes au Burkina Faso et s'accroît à un rythme de 5,6 pour cent par an, taux supérieur à celui de la croissance démographique.

Plusieurs études⁴ nationales aboutissent aux constats qui suivent:

- l'accroissement de la demande en riz est essentiellement le fait de l'accroissement de la population urbaine;
- en milieu urbain, non seulement la consommation est régulière, mais elle représente une part importante de la consommation de céréales. Cette part est globalement la même dans les classes riches que dans les classes pauvres;
- une grande partie des repas pris à l'extérieur par les travailleurs éloignés de leur domicile est constitué de riz;
- la demande en riz est inélastique par rapport aux prix relatifs des autres céréales. Il y a peu d'effet de substitution au riz par les céréales traditionnelles et la consommation de riz en milieu urbain semble assez rigide par rapport aux prix.

Si la demande en riz au Burkina Faso conserve les tendances actuelles avec une augmentation de la consommation de riz de 7 pour cent par an, on estime que celle-ci pourrait atteindre un volume de 495 000 tonnes en 2015 et de 600 000 tonnes en 2025. Cet accroissement de la demande est une source de préoccupation pour les dirigeants du pays. En effet, cette demande est couverte à 52 pour cent par les importations qui ont représenté en moyenne une facture de 20,6 milliards de FCFA par an entre 2005 et 2010. A ce rythme d'accroissement de la demande, les sorties de devises à l'horizon 2015 seraient de l'ordre de 70 milliards de FCFA⁵ contre 51 milliards de FCFA⁶ aujourd'hui.

Cela représente autant de ressources qui ne pourront pas être employées dans le renforcement des performances économique et sociale de la filière notamment dans la transformation (étuvage) et la commercialisation. Par ailleurs, le Burkina Faso dispose d'un nombre limité d'options pour acquérir des devises par les exportations. A ce jour, il s'agit essentiellement du coton.

⁴ DGPER, AfricaRice, analyse de la compétitivité de la filière riz, 2009, 2010.

⁵ DGPER, analyse de la compétitivité de la filière riz en 2009.

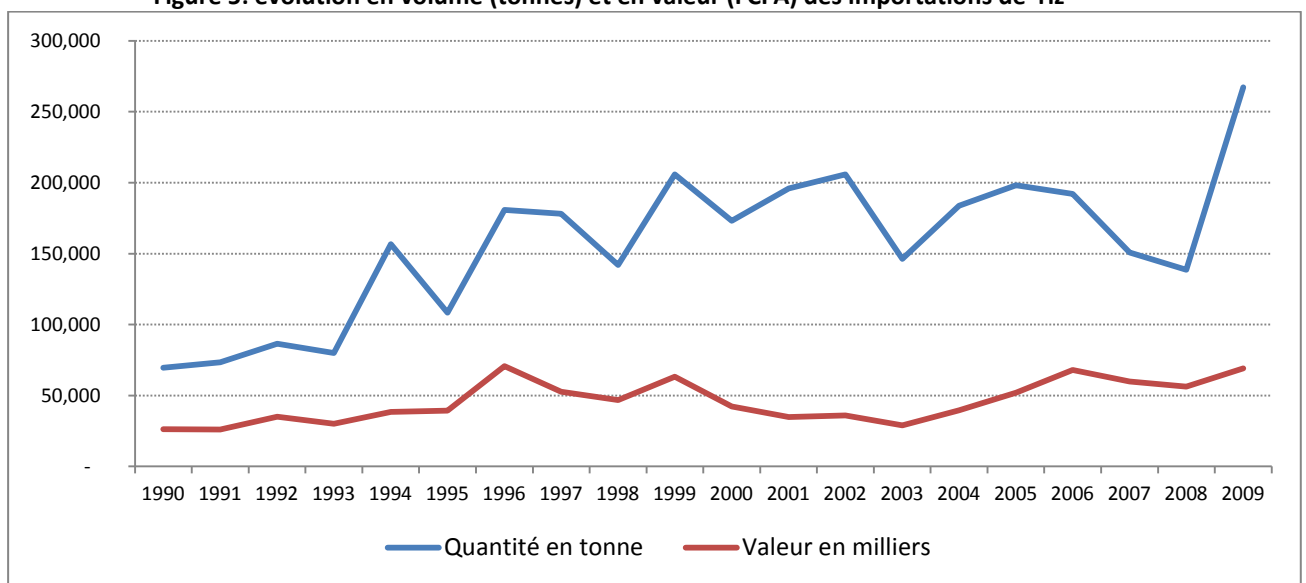
⁶ Rapport d'étude de faisabilité d'un programme d'aménagement de bas-fonds et de suivi de la filière riz au Burkina Faso (Août 2007).

Par ailleurs, la hausse des prix des produits alimentaires et les discours sur les risques de pénurie sur le marché mondial ont poussé certains pays en développement à promouvoir la production nationale pour garantir leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la vulnérabilité de leurs économies aux chocs exogènes. Déjà en 2004, le Gouvernement burkinabé s'est doté d'une stratégie de développement rural en cohérence avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté qui, dans son premier axe stratégique affirmait toute la volonté politique d'accroître, de diversifier et d'intensifier les productions agricoles, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques.

COMMERCIALISATION ET ECHANGES

Les importations du riz ont fortement évoluées sur la période de 1990 à 2009. Elles ont fluctuées entre 69 000 et plus de 267 000 tonnes respectivement en 1990 et en 2009.

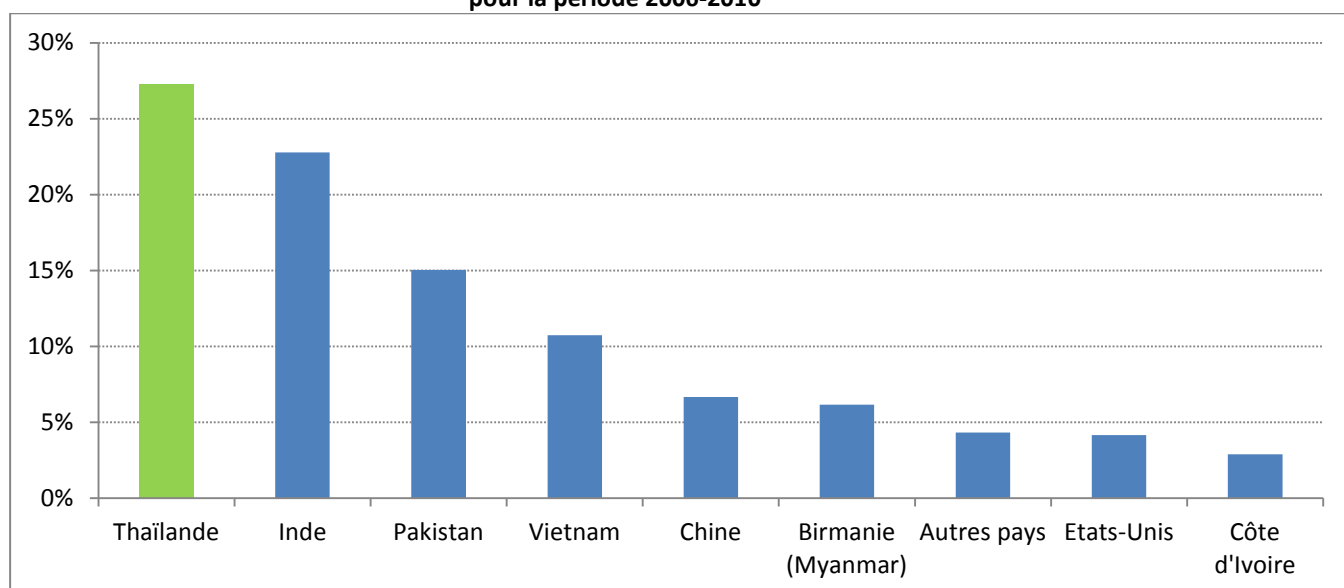
Figure 5: évolution en volume (tonnes) et en valeur (FCFA) des importations de riz



Source: FAOSTAT, 2012

Sur la période 2006-2010, la Thaïlande a été le principal pays partenaire du Burkina Faso pour l'origine des importations en riz (Figure 6). Lorsque l'on cumule les importations du riz en quantité, la part de la Thaïlande représente près de 27 pour cent du cumul total. La Thaïlande est suivie par la Birmanie, la Chine, l'Inde, le Pakistan et le Vietnam comme grands pays partenaires en matière d'importation de riz.

Figure 6: poids des différents pays partenaires en matière d'importation de riz (calculé sur les quantités) pour la période 2006-2010



Source: données de l'ONAC 2006-2010

Tableau 3: poids⁷ des pays partenaires dans les importations du riz du Burkina Faso entre 2006 et 2010

Pays	2006	2007	2008	2009	2010	Période 2006-2010
Birmanie	0,00 %	0,00 %	1,53 %	10,93 %	18,68 %	6,16 %
Chine	15,34 %	7,86 %	6,87 %	4,67 %t	2,29 %	6,65 %
Côte d'Ivoire	2,65 %	0,02 %	3,01 %	3,85 %	5,58 %t	2,88 %
États-Unis	4,13 %	8,49 %	3,62 %	1,63 %	2,58 %	4,15 %
Inde	23,23 %	57,72 %	27,37 %	0,00 %	0,00 %	22,78 %
Pakistan	31,04 %	11,02 %	3,09 v	16,86 %	26,68 %	15,04 %
Thaïlande	10,77 %	7,28 %	49,57 %	34,44 %	21,92 %	27,30 %
Vietnam	2,49 %	2,22 %	3,77 %	23,93 %	17,51 %	10,73 %
Autres pays	10,35 %	5,39 %	1,17 %	3,69 %	4,76 %t	4,31 %
Total général	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Source: auteurs à partir d'ONAC 2005-2010

⁷ Calculer à partir des quantités importées.

BRÈVE DESCRIPTION DE LA COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

La filière de la commercialisation du paddy comprend les principaux acteurs suivants:

L'État

L'État intervient à travers la constitution ou la reconstruction des stocks d'intervention de la SONAGESS, les subventions en intrants aux producteurs, l'appui conseil à travers les agents d'encadrements. Au niveau des grossistes, l'État intervient dans sa politique de régulation de prix à travers la fixation des prix planchers, la négociation des marges, etc. (voir partie et page 16 ci-dessous).

Les producteurs

Ils sont dans l'ensemble de petits producteurs avec une superficie moyenne exploitée d'environ un ha sur les grands périmètres et de moins d'un demi-hectare dans les petits périmètres et les bas-fonds. Les femmes sont également propriétaires de parcelles dans tous les sites de production. Les estimations indiquent 324 04 producteurs dont 30 166 en système pluvial strict, 153 475 dans les bas-fonds aménagés, 129 301 en bas-fonds non aménagés, 9 524 sur les périmètres irrigués par gravitation et 1 579 sur les périmètres irrigués par pompage (DGPER, 2010).

Les collecteurs de paddy

Ce sont des agents qui interviennent auprès des producteurs pour le compte de grossistes. Ils sont chargés des achats et de la manutention. Ils sont parfois appelés «intermédiaires». En faible nombre, ils collectent moins de 5 pour cent de la récolte nationale de paddy.

Les transformateurs

Il existe deux types de transformation du paddy, l'étuvage et l'usinage:

- **l'étuvage** est une activité essentiellement menée par les femmes. Elles traitent un peu plus de la moitié de la production nationale de paddy (52 pour cent). L'effectif des femmes transformatrices est estimé à 16 416 étuveuses (DGPER, 2010). Elles sont organisées en une Union nationale des étuveuses de riz;
- **l'usinage** concerne les unités semi industrielles et industrielles d'usinage du paddy. Ces unités sont concentrées autour des grandes villes (particulièrement autour de Bobo-Dioulasso et plus récemment autour d'Ouagadougou) et des grands sites de production (Vallée du Sourou, Bagré principalement). Ces unités totalisent plus de 30 000 tonnes/an de capacité de transformation de la production nationale en riz blanchi. En plus de ces unités, on dénombre des centaines d'unités artisanales de décorticage (moulins villageois ou de quartiers) qui sont des prestataires auxquels ont recours la majorité des étuveuses et certains producteurs.

Les commerçants (grossistes, demi-grossistes et détaillants):

- **les grossistes:** ils assurent le transfert des produits, des marchés ruraux vers les marchés de consommation où ils vendent aux revendeurs détaillants et aux consommateurs. Ces grossistes disposent de capacités de stockage de riz de plus de 500 tonnes;
- **les demi-grossistes:** sont caractérisés par la vente courante de volumes plus réduits de riz par opération d'approvisionnement qui n'impliquent pas nécessairement les grossistes. Ils ont des capacités d'entreposage modestes (inférieures à 100 tonnes);
- **les détaillants:** Ils jouent un rôle de proximité et mettent à la disposition du consommateur les quantités de riz désirées.

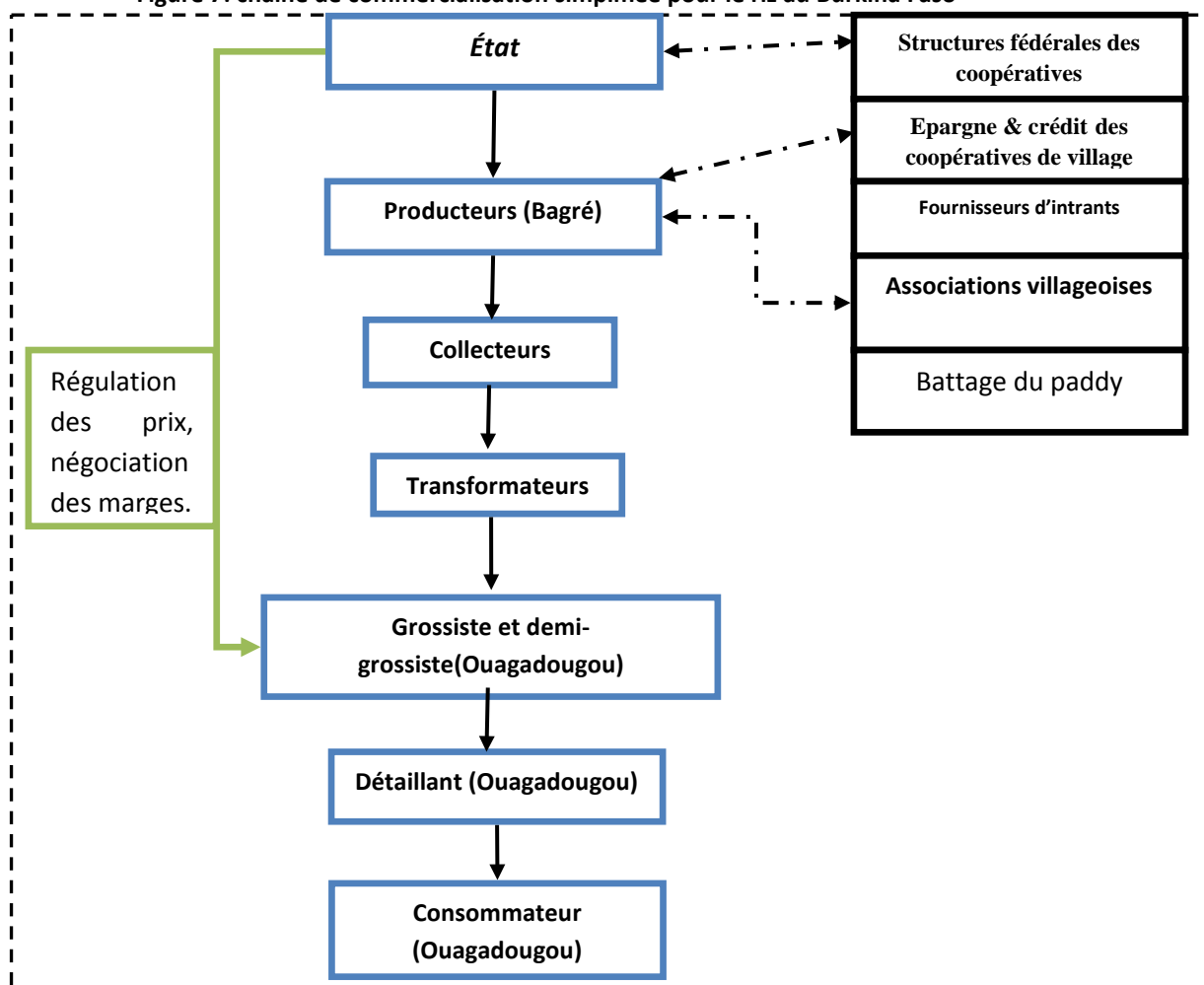
Les consommateurs

Ils assurent l'utilisation finale du riz et sont constitués des ménages, des restaurants, des hôpitaux, des cantines, des internats, etc.

Les institutions professionnelles et personnes privées comprennent:

- les opérateurs économiques, regroupés en fournisseurs d'équipements, d'engrais et de pesticides, les collecteurs et les transformateurs, et enfin les importateurs;
- les coopératives et les structures associatives notamment les organisations paysannes, l'Observatoire national des céréales et le Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B). Le CIR-B fut fondé en mai 2001 à Bobo Dioulasso par des professionnels des différents secteurs de la filière du riz (producteurs, transformateurs, commerçants et transporteurs). Créée suite à un désengagement de l'État dans le domaine du riz, cette association à but non lucratif a pour mission de contribuer au développement économique, social et environnemental de la filière du riz sur tout le territoire du Burkina Faso. Plus spécifiquement, les objectifs de l'association sont de favoriser la concertation et la professionnalisation des intervenants; de représenter et défendre les intérêts de la filière auprès de ses partenaires et de l'État; de renforcer les capacités des professionnels du riz; de collecter, traiter; et diffuser l'information économique au bénéfice des principaux acteurs de la filière.

Figure 7: chaîne de commercialisation simplifiée pour le riz au Burkina Faso



Source: auteurs, 2010

DECISIONS ET MESURES POLITIQUES

Au Burkina Faso, la présence de l'État comme acteur intervenant dans la production de céréales est justifié par son rôle dans l'orientation et dans la réalisation des investissements. De nombreux départements ministériels interviennent directement ou indirectement dans les filières de production céréalière. De façon plus spécifique, la politique agricole relève du Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH).

L'augmentation de la production rizicole a toujours été un enjeu stratégique dans la politique nationale de sécurité alimentaire. Cette politique a été réaffirmée dans la Stratégie de développement rural (SDR) qui constitue le cadre de référence pour toutes les interventions publiques dans le secteur rural. La Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR), initiée en 2009, est donc en parfaite cohérence avec la SDR. La SNDR vise à faire de la riziculture un des leviers certains pour l'atteinte de la sécurité alimentaire du pays. L'objectif global de la SNDR est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs.

Les axes stratégiques identifiés dans le cadre de l'atteinte des objectifs de la présente stratégie sont:

- axe 1: accroissement des superficies exploitées;
- axe 2: intensification durable de la production rizicole;
- axe 3: valorisation de la production rizicole;
- axe 4: recherche-diffusion, appui-conseil, renforcement des capacités des acteurs.

L'accroissement de la production du riz visé par la SNDR nécessite d'une part de garantir la production de semence en qualité et en quantité suffisantes et d'autre part de promouvoir son utilisation par l'ensemble des riziculteurs. Partant des objectifs de superficies inscrits dans la SNDR, la mobilisation de 26 475 tonnes de semences certifiées, soit 2 647.5 tonnes/an est à réaliser entre 2008 et 2018. Notons que pour obtenir ces semences il serait nécessaire produire 265 tonnes de semences de base au total soit 26,5 tonnes par an.

Au niveau des engrais la création d'unités de fabrication d'engrais est avancée. Les besoins en engrais spécifique à la culture du riz sont estimés à 366 259 tonnes dont 216 850 tonnes de NPK et 149 400 tonnes d'urée à l'horizon 2018. Il est envisagé le développement du warrantage pour rendre accessible l'engrais aux producteurs, le renforcement et la création des boutiques d'intrants pour rendre disponible ces produits sur le terrain.

La politique sectorielle agricole de l'État et particulièrement en ce qui concerne la filière riz a considérablement évolué au cours de la décennie 90. En effet, l'adoption des mesures liées au Programme d'ajustement structurel a entraîné la libéralisation des marchés, la liquidation de la Caisse générale de péréquation (CGP) qui avait le monopole de l'importation du riz, et le désengagement de l'État des activités de transformation du riz avec la privatisation de la SONACOR. Finalement, la transformation et la commercialisation du riz ont été entièrement transférées au secteur privé, l'État ne conserve que les prérogatives de conception et de contrôle du cadre réglementaire, laquelle prérogative est aussi transférée graduellement à la Commission de l'UEMOA.

A l'opposé, malgré une évolution dans les options, l'intervention de l'État n'a pas véritablement changé en amont. L'État reste l'acteur de l'aménagement et de la mise en valeur des plaines et bas-fonds à vocation rizicole depuis la décennie 70. Les changements majeurs au cours des dernières années se rapportent aux périmètres et à l'eau dont la gestion est de plus en plus autonome et, les coûts supportés par les bénéficiaires responsabilisés dans des organisations professionnelles. Toutefois, les résultats de ces évolutions sur certains sites méritent d'être nuancés.

Depuis 1991, le Burkina Faso a engagé d'importantes mesures de réformes économiques et structurelles visant entre autres la libéralisation des marchés des produits alimentaires ainsi que la prévention et la gestion des crises alimentaires. En 2003, le gouvernement a adopté la Stratégie nationale de sécurité alimentaire dont la finalité est de: "réunir à terme les conditions permettant à l'ensemble des ménages burkinabé d'accéder à tout moment, à une alimentation suffisante, saine et équilibrée et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté". Les objectifs recherchés amènent le gouvernement à intervenir sur le marché des principaux produits agricoles commercialisés (le riz est le produit qui a le taux de commercialisation le plus élevé) afin de réguler le marché.

Un des instruments utilisés est le Fonds d'appui à la sécurité alimentaire (FASA) qui est principalement composé de trois fonds parmi lesquels on peut citer le FSA (Fonds de Sécurité Alimentaire). Chaque année, il y a la constitution et la reconstitution d'un stock physique de sécurité alimentaire de 35 000 tonnes de céréales (le riz a été ajouté avec la crise de 2008). Il faut noter que sa mobilisation n'est possible que si et seulement si la production nationale est déficitaire d'au moins 5 pour cent par rapport aux besoins nationaux en céréales. En plus du stock physique, un stock financier constitué par les partenaires d'une contre-valeur d'environ 25 000 tonnes de céréales est mobilisé si et seulement si la production nationale est déficitaire d'au moins sept pour cent par rapport aux besoins nationaux en céréales. Ces différents mécanismes d'intervention de l'État sur le marché des céréales en général et celui du riz en particulier entraînent souvent des distorsions (pénalisation des producteurs⁸, pénalisation des grossistes⁹).

Dans le contexte sous régional, le Burkina Faso applique la structure du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA adoptée en 2000. Ce tarif ne s'applique pas aux importations en provenance des pays de l'UEMOA. Pour les importations de riz, ce tarif est de 13,5 pour cent ad valorem et contient cinq composantes:

- le tarif en lui-même (10 pour cent du prix CIF);
- la redevance statistique, une composante pour couvrir les coûts de collecte des données statistiques (1 pour cent du prix CIF);
- le prélèvement communautaire de solidarité (1 pour cent du prix CAF);
- le prélèvement communautaire pour le compte de la CEDEAO (0.5 pour cent du prix CAF);
- la contribution au programme de vérification des importations (1 pour cent du prix FOB).

Bien que le Burkina Faso s'efforce de respecter ces conventions régionales, diverses mesures immédiates ou d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics entre 2008 et 2011, surtout pour renforcer l'accès aux aliments des consommateurs les plus vulnérables. Il s'agit principalement de la suspension des droits de douane à l'importation de certains produits alimentaires dont les prix ont beaucoup augmenté ou qui sont consommés par des groupes vulnérables comme le riz, le sel, les produits à base de lait et les préparations alimentaires pour enfants. Cela inclut aussi la fixation du prix plancher du riz paddy à 128 FCFA/kg en 2009.

Les textes de base au plan national qui réglementent le commerce du riz sont disponibles en Annexe IV. L'environnement juridique en matière de céréales est caractérisé par un dispositif de contrôle phytosanitaire sur les importations et les exportations. Des normes ont été fixées pour certaines céréales dont le riz, le mil, le maïs, le sorgho, la semoule de blé dur, le conditionnement du riz décortiqué et l'emballage des céréales. Ces différents textes donnent un statut aux commerçants de riz (grossistes et détaillants) et facilitent leurs activités dans le monde des affaires. Disposer d'un statut demeure important et facilite aussi le ciblage dans les interventions de l'État. La revue du cadre d'action pour l'investissement agricole au Burkina Faso a ainsi montré que les producteurs ont des difficultés d'accès au crédit dans les banques du fait de l'inexistence de leur statut.

⁸ L'achat de l'État auprès des producteurs à des prix bord champ peu rémunérateurs.

⁹ Le contrôle de prix au consommateur, des marges grossiste.

L'accroissement de la production observée au niveau du riz (Figure 1) s'explique beaucoup plus par l'accroissement des superficies que par les rendements qui n'ont pas considérablement évolué.

Cependant, des mesures de soutien à la productivité agricole ont été prises au niveau des intrants agricoles comme le montre le tableau ci-dessous.

En plus de ces appuis, des mesures ont été prises de façon spécifique pour l'accroissement de la production de riz. Il s'agit notamment de l'intensification de l'encadrement des producteurs dans les plaines et bas-fonds aménagés et l'achat du riz par le gouvernement auprès des producteurs. Ces différentes mesures se sont poursuivies jusqu'en 2012 ce qui a permis d'atteindre une production nationale de riz supérieure à 200 000 tonnes.

Tableau 4: subventions aux intrants pour la production de riz de 2008 à 2010

Année	2008	2009	2010
Valeur Semence améliorée des céréales en milliards de FCFA	3,10	3,90	3,7
Quantité Semence améliorée de céréales (en tonnes)	9 244	14 166	11 601
Quantité Semence améliorée de riz (en tonnes)	3 500,00	3 001,11	3 250,56
Part des semences améliorées de riz dans les semences totales de céréales	38 %	21 %	30 %
Subventions totales en FCFA des semences améliorées en riz (milliards FCFA)	1,17	0,83	1,09
Production de riz en tonnes	195 102	218 804	270 658
Subvention en semences de riz par tonne FCFA	6 015,85	3 776,06	4 035,93
Valeur des subventions des engrais minéraux en milliards FCFA	5,3	4,0	5,9
Quantité totale engrais minéraux en tonne pour les céréales	7 054	7 270	9087
Quantité d'engrais destinée au riz en tonne	2 671	1 540	2 683
Part des engrais destinés au riz dans le total des engrais pour les céréales ¹⁰	38 %	21 %	30 %
Subvention en engrais minéraux par tonne FCFA.	10 285,16	3 872,88	6 435,68
Subvention totale riz par tonne	16 301	7 649	10 472

Source: données obtenues auprès de la DIMA/DGPV, 2012

Partant de ces informations, on aboutit à une estimation de subvention moyenne de 16 301 FCFA/tonne en 2008, 7 649FCFA en 2009 et 10 472FCFA/tonne en 2010.

Au regard de ces différentes subventions, en 2008 l'État avait proposé la répartition des marges entre les différents intervenants: une marge relativement substantielle de 30 FCFA/kg pour le producteur, 15 FCFA/kg pour le transformateur¹¹, 10 FCFA/kg pour le grossiste et 15 FCFA/kg pour le

¹⁰ Au niveau des engrais, les données n'ont pas permis de disposer de la part consacrée au riz. L'information disponible est la subvention totale des engrais au niveau des céréales. Ainsi, nous appliquons une répartition proportionnelle à la part des semences améliorées du riz dans le totale des céréales.

¹¹ Un coût de décorticage de 45 FCFA/kg.

détaillant. Ces marges ont été fixées à partir du système de production «Grand périmètre irrigué par pompage» du Sourou qui présente les couts les plus élevés. Ainsi, quel que soit le système de production adopté, la riziculture est financièrement rentable pour la majorité des producteurs, surtout lorsqu'elle est comparée à la culture du mil ou du sorgho, qui sont actuellement les principales productions céréalières.

Même pour le Grand périmètre irrigué de Sourou (système de production par pompage), la vente du riz décortiqué permettrait de rembourser les crédits et les frais de campagne qui s'élèvent en moyenne à 346 167 FCFA par ha et par an.

Pour le cas de Bagré (système de production gravitaire) qui est la zone de production considérée dans cette étude, les marges bénéficiaires dégagées après déduction des coûts de production sont de l'ordre de 82 000 à 125 000 FCFA.

3. BESOINS EN DONNÉES, DESCRIPTION ET CALCUL DES INDICATEURS

La méthodologie utilisée dans le cadre projet de Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaires en Afrique (SPAAA) consiste en une analyse des incitations et des pénalisations au producteurs via une comparaison des prix observés et des prix de référence pour le riz considéré. L'analyse se fonde sur le postulat du prix unique de la théorie économique qui stipule que sur un marché concurrentiel, chaque bien a un prix et un seul à condition que pour les biens soient homogènes, que l'information soit parfaite (donc gratuite) et les coûts de transaction (négociation) nuls. L'analyse est faite pour un bien homogène (ou substituable sur le marché local) en terme de qualité ou à défaut, pour un bien simplement comparable. Une analyse des incitations et pénalisations par les prix permettra grâce aux indicateurs calculés de voir si les prix s'établissent au profit ou au détriment des producteurs et de différents autres maillons de la filière.

Les données qui ont servi à l'analyse proviennent de diverses sources. Les données relatives aux coûts de transport maritime, aux coûts de transport entre la frontière et le port d'embarquement ou de débarquement (respectivement pour les cas d'exportation et d'importation), ainsi que les frais de transit sont obtenues au Conseil burkinabé des chargeurs.

Les données relatives à la fiscalité, en matière d'opération extérieure sont obtenues à la Direction générale de la douane. Les données sur les importations et les exportations ont été obtenues avec l'ONAC. Les sites web de la FAO (FAOSTAT), de la Banque mondiale, COUNTRYSTAT et UN COMTRADE ont également été mis à profit pour les prix CAF et FOB internationaux du riz. Les données relatives aux prix établis sur le marché local sont obtenues à l'Inspection générale des affaires économiques, à la SONAGESS et à partir des enquêtes permanentes agricoles de 2005 à 2010.

Quant aux données sur les coûts de production, elles ont été obtenues auprès des structures publiques et des organisations des producteurs. Les documents du SP/CPSA et des différents travaux sur les analyses filières de la DGPER ont été mis à profit pour caractériser le cadre politique et institutionnel de la filière.

STATUT D'ÉCHANGE DES PRODUITS

En matière d'échange sur le riz, le Burkina Faso est un pays importateur net (voir Figure 4). Les importations du riz sont d'origine asiatique et américaine avec le la Thaïlande comme principale origine des importations via le port de Tema au Ghana.

PRIX ETALONS

Observé

L'analyse des incitations et des pénalisations pour un produit importé commence par l'identification d'un prix CAF comme prix étalon. Les données sur les importations ont été obtenues auprès de l'ONAC et proviennent généralement de la douane.

Le tableau ci-dessous montre que le port de Tema est le principal port de débarquement de la plupart des produits importés d'Asie. Si l'on considère seulement le riz importé, Tema demeure le principal port de débarquement. Ainsi, le port de Tema est considéré comme la référence pour cette

étude. Rappelons que la Thaïlande est le principal pays d'importation du riz pour le Burkina Faso (voir Tableau 3 page 13).

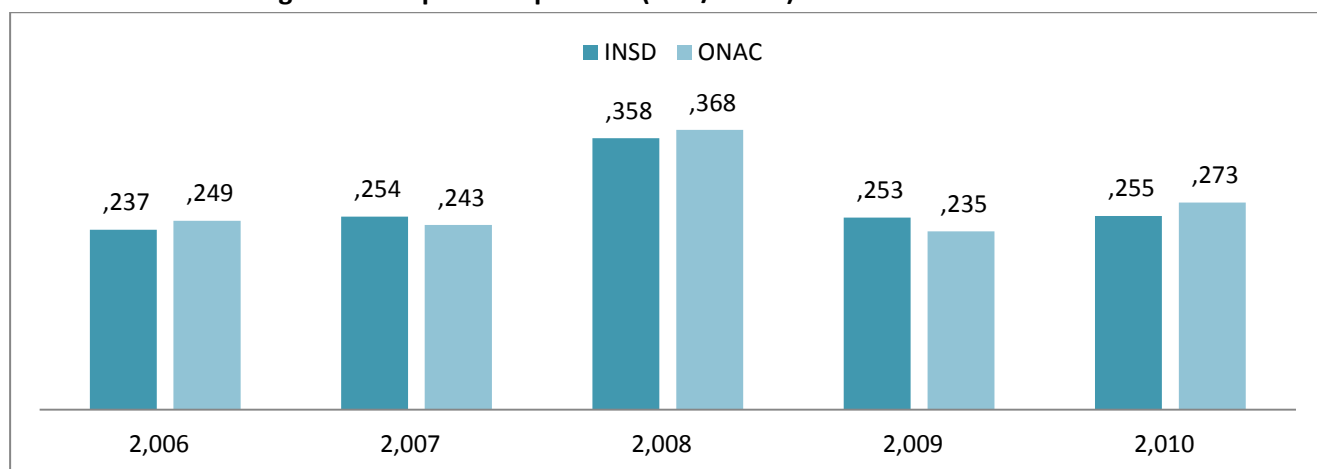
Tableau 5: importance du transit¹² par origine des produits et port de débarquement

Région/port de débarquement	Abidjan	Lomé	Tema	Moyenne
Europe	74,2	46,5	38,9	51,8
Asie	6,5	30,2	44,4	28,2
Amérique du Sud	9,7	4,7	5,6	6,4
Afrique	6,5	4,7	11,1	7,3
Amérique du Nord	0	2,3	0	0,9
Océanie	3,2	11,6	0	5,5
Total	100	100	100	100

Source: tarifs routiers CBC 2010

Les prix CAF ont été obtenus sur la base des ratios valeurs/quantités des importations du riz à partir des données de l'Office national du commerce extérieur (ONAC). Le tableau donne le poids des importations en quantité, en fonction de leur provenance. Le choix des données de l'ONAC se justifie par le fait que l'on dispose des informations facilement accessibles sur la provenance (pays d'origine et le port) exacte du riz importé. Par ailleurs, les données de l'INSD sont très voisines même si celles de l'INSD paraissent être les plus fiables car après collecte des données auprès de la douane, l'INSD procède à des consolidations régionales et à des ajustements qui justifient souvent les différences entre les données du commerce extérieur, de la douane ou de l'ONAC et l'INSD.

Figure 8: comparaison prix CAF (USD/tonne) INSD et ONAC



Source: auteurs

Le prix CAF est le prix observé au premier poste de douane du Burkina Faso (Dakola, frontière Burkina Faso-Ghana) et intègre déjà les frais au port. Ainsi, dans le calcul des coûts de transports ces frais au port ne sont plus comptabilisés afin d'éviter le double comptage.

¹² Il s'agit du transit total et non seulement le riz. Il n'y a pas de contradiction avec le tableau 3 qui s'intéresse uniquement au riz alors que le tableau 5 s'intéresse au transit global.

Tableau 6: calcul du prix étalon (prix CAF) du riz importé en provenance de la Thaïlande

Année	2005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Valeur en FCFA	42 996 594	844 278 157	1 249 207 776	12 120 646 525	6 354 554 392	2 811 073 034
Quantité en kg	137 449	6 488 505	10 722 045	73 462 819	55 804 384	20 816 074
Valeur unitaire (en FCFA/tonne)	90000	130 119	116 508	164 990	113 872	135 043
Taux de change	528	523	479	448	485	495
Valeur unitaire de référence (en USD/tonne)	169	249	243	368	235	273

Source: calculer à partir des données de l'ONAC (importations de riz en provenance de la Thaïlande) 2005-2010

Il convient de noter que le mode de calcul du prix de référence ne permet pas d'obtenir un prix réel de la tonne de riz importé mais plutôt une valeur unitaire ou un prix implicite. En effet il n'existe pas réellement un riz importé à ce prix de référence qui doit plutôt être considéré comme une valeur moyenne.

PRIX DOMESTIQUES

L'analyse des incitations et pénalisations par les prix selon la méthodologie SPAAA nécessite la disponibilité de deux prix domestiques qui sont le prix observé au point de concurrence et le prix au producteur. Le principal point de concurrence au Burkina Faso entre le riz importé et le riz produit localement est le marché de gros d'Ouagadougou (Ouaga Inter et Sankaryaré).

Les prix grossistes pour ces marchés ont été obtenus à travers l'étude du Comité interprofessionnel des céréales du Burkina (CIR-B) sur la commercialisation du riz au Burkina Faso pour les années 2006, 2008, 2009 et 2010. Le prix de l'année 2005 est obtenu auprès de la SONAGESS et celui de 2007 dans la base de données du RESIMAO.

Tableau 7: estimation des prix grossiste du riz blanchi de 2005 à 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix(FCFA/tonne)	251 563	252 752	250 000	311 481	312 346	285 801

Source: données obtenues à partir du CIR-B et SONAGESS pour 2005

Pour cette étude, la zone de production de Bagré dans la région de centre-est du Burkina Faso a été considérée. Le riz de cette zone est facilement identifiable et connu sous le nom «riz de Bagré» dont la variété principale est du TS2 qui est comparable et substituable au riz importé.

Les prix au producteur du riz paddy proviennent de deux sources : la SONAGESS pour les années 2005 à 2008 et l'enquête permanente agricole (EPA) pour les années 2009 et 2010. La différence des sources s'explique par le fait que la base de la SONAGESS se limite à l'année 2008.

Tableau 8: estimation des prix du riz paddy à partir des données de l'EPA de 2005 à 2010

Année	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
Prix Paddy (FCFA/kg)	140	124	122	160	142	134

Source: auteurs

TAUX DE CHANGE

Observés

Le taux de change entre le FCFA et le dollar EU a été pris directement dans la base de données de l'Instrument automatisé de prévision (IAP) du Ministère de l'économie et des finances (MEF 2011).

Ajusté

L'arrimage du FCFA à l'euro qui permet sa convertibilité par rapport aux autres monnaies (en l'occurrence le dollar EU) donne lieu à un taux de change international qui n'est pas celui directement appliqué dans le pays (taux de change officiel). Le taux de change alternatif est celui obtenu en s'adossant à l'euro comme monnaie de référence. En 2005 et en 2006, ils ont été obtenus en faisant le rapport taux de change FCFA/euro par taux de change dollar EU/euro.

Cependant, à partir de 2007 l'on fait l'hypothèse d'une surévaluation de 20 pour cent. Le but principal est de montrer si oui ou non un désalignement du taux de change généralement reconnu pour le FCFA par rapport au dollar EU (ETTA-NKWENNA, Jeonga et al 2010), affecte nos résultats de manière significative. Ce choix est quelque peu arbitraire. Il a été décidé de commencer avec 2007 afin de se situer avant la crise alimentaire.

Ceci nous permet d'observer les effets sur le consommateur, le producteur et le grossiste qui peuvent être imputés à la surévaluation de la monnaie locale.

Tableau 9: taux de change observés et alternatifs entre 2006 et 2010

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de change observé (FCFA/dollar EU)	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80
Taux de change (dollar EU/euro)	1.24	1.26	1.37	1.47	1.39	1.33
Taux de change (FCFA/euro)	655.96	655.96	20 % de surévaluation à partir de 2008			
Taux de change alternatif (FCFA/dollar EU)	527.25	522.43	574,56	537,36	582	593,76

Source: auteurs

COÛTS D'ACCÈS

Observés

- ✓ Au niveau du grossiste

A la différence de la méthode habituellement appliquée pour le calcul des coûts d'accès observés au point de compétition qui consiste à additionner les différents composants des coûts d'accès (transport, manutention, entreposage, marges, etc.) dans ce cas particulier, les coûts d'accès ont été calculés à partir la différence entre le prix étalon et le prix grossiste. En effet, la méthode traditionnelle faisait apparaître des écarts de prix prohibitifs et peu réalistes entre prix domestique et prix de référence dû à une sous-estimations des coûts d'accès réels et en particulier des marges commerciales. Cela s'explique par le fait qu'il n'existe que deux importateurs de riz au Burkina Faso qui sont en situation d'exercer un fort pouvoir de marché en contrôlant les prix du riz importé.

Les ajustements suivants ont par ailleurs été pris en compte:

- la différence de qualité entre le riz local et le riz importé a été prise en compte au niveau du calcul du prix de référence grossiste avec un ratio de 1,03 qui indique la qualité supérieure du riz produit localement du point de vue du consommateur burkinabé;
- Selon la méthodologie du projet SPAAA, le coût d'accès intègre l'ensemble des coûts de transport, de stockage, de manutention, et la marge commerciale à l'exclusion des taxes et des droits de douanes. Cependant, les marges commerciales estimées par les grossistes sont largement sous estimées. En effet, l'enquête auprès des grossistes a donné 10 000 FCFA comme marge grossiste par tonne. Cette marge se révèle faible et nous amène à modifier le mode de calcul de la marge et en conséquence des coûts d'accès au point de compétition est calculé comme la différence P_{wh} (prix grossiste/1.03) - P_{ref} (prix CAF/1.135) comme cela été indiqué ci-dessus

Par ailleurs, le phénomène observé se poursuit puisque pour 2011-2012, les commerçants continuent à sous estimer leurs marges se montrent réticents à la collecte d'information dans un contexte crise déclarée du fait des mauvaises récoltes de la campagne agricole (107 milliards seraient à mobiliser pour faire face à cette crise selon le gouvernement). Des mécanismes de contrôle de prix sont en train d'être appliqués au Burkina Faso.

Tableau 10: coûts d'accès au point de compétition

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Prix grossiste (FCFA/tonne) (a)	251 563	252 752	235 008	311 481	312 346	285 801
Prix CAF (CFA/tonne) (b)	89 105	129 987	139 810	197 988	136 646	162 052
Ajustement qualité (c)	1,03	1,03	1,03	1,03	1,03	1,03
Taxes douanières (d)	0,135	0,135	0,135	0,135	0,135	0,135
Coût d'accès au point de compétition	143 101	97 855	69 479	77 692	148 155	93 547
(a/c) - (b * d)						

Source: auteurs

✓ Au niveau du producteur

Selon la méthodologie du projet SPAAA, les coûts d'accès à la ferme se réfèrent également aux coûts de transport au sens large et reflètent tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme (située à Bagré) au point de concurrence (Ouagadougou). Cela inclut tous les coûts liés à l'accès au marché comme le stockage, la livraison, le transport et les éventuels coûts illicites supportés par les commerçants. A ces coûts s'ajoutent les différentes marges appliquées par les agents économiques qui intègrent les coûts de transformation du riz paddy en riz décortiqué, dont le taux de rendement est de 62 pour cent.

Tableau 11: coûts d'accès au producteur

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
ii Index	100	102	102	113	116	116
iii Coût de transport FCFA/T/km	43	44	44	49	50	50
iv Distance Ouagadougou-Bagré	230	230	230	230	230	230
v Transport [iii*iv]	9914	10112	10112	11203	11500	11500
vi Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
vii Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
viii Entreposage	500	500	500	500	500	500
ix Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
x Coefficient de transformation	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
xi Prix producteur riz paddy	14200	12100	13000	14900	14200	13400
	0	0	0	0	0	0
xii Marge	10%	10%	10%	10%	10%	10%
xiii Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [xii*xi/x]	22903	19516	20968	24032	22903	21613
xiv Frais illicites au 100 km	2864	2864	2864	2864	2864	2864
xv Frais illicites FCFA/T [xiv/100*iv/30]	220	220	220	220	220	220
xvi Coûts d'accès totaux [v+vi+vii+viii+ix+xiii+xv]	38537	35848	38299	42454	41623	40332

Source: auteurs

Coûts d'accès ajustés

✓ Au niveau du grossiste

Une étude réalisée par le *West Africa Trade Hub* sur les taxes dites «sauvages» supportées par les transporteurs sur les routes des sous-régions ouest africaines estiment ces frais non officiels à 8 pour cent des coûts de transports totaux en moyenne sur les denrées alimentaires. Ainsi, les coûts d'accès ajustés au grossiste sont obtenus en déduisant ces frais non officiels des coûts de transport.

Tableau 12: coûts d'accès ajustés au point de compétition

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'inflation (en pour cent)	6 pour cent	2 pour cent	0 pour cent	11 pour cent	3 pour cent	0 pour cent
Index	100	102	102	113	116	116
Coûts de transport CBC						45 000
Coûts de transport recalculé	38 793	39 569	39 569	43 836	45 000	45 000
Marge grossiste	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Manutention, entreposage et autres	9 608	9 800	9 800	10 857	11 145	11 145
Coût d'accès	58 401	59 369	59 369	64 693	66 145	66 145
Coût informel 8 pour cent des Coût d'accès	4 672	4 750	4 750	5 175	5 292	5 292
Coût d'accès alternatif	53 729	54 619	54 619	59 518	60 853	60 853

Source: auteurs

✓ Au niveau du producteur

Le calcul des coûts d'accès ajustés supposent l'élimination des frais inefficients tels que les coûts illicites et certains autres frais qui contribuent à élever les coûts de transport. Aussi on suppose que la marge des grossistes est réduite et passe de 10 à 5 pour cent du prix au producteur.

Le coefficient de transformation du riz paddy en riz décortiqué qui est de 0,62 par contre est supposé être le meilleur taux qui puisse être réalisé par les transformateurs. La méthode d'application de la marge du grossiste sur le prix au producteur du riz paddy reste donc la même que celle des coûts d'accès observés.

Tableau 13: coûts d'accès ajustés au producteur

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
i Taux d'inflation	6%	2%	0%	11%	3%	0%
ii Index	100	102	102	113	116	116
iii Coût de transport FCFA/T/km	25	25	25	28	28	28
iv Distance Ouaga-Bagré	230	230	230	230	230	230
v Transport [iii*iv]	5637	5750	5750	6370	6539	6539
vi Emballage	3000	3000	3000	3000	3000	3000
vii Manutention	1000	1000	1000	1000	1000	1000
viii Entreposage	500	500	500	500	500	500
ix Conditionnement	1000	1500	2500	2500	2500	2500
x Coefficient de transformation	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65	0,65
xi Prix producteur riz paddy	142000	121000	130000	149000	142000	134000
xii Marge	5%	5%	5%	5%	5%	5%
xiii Valeur marge grossiste sur prix producteur ajusté [xii*xi/x]	10923	9308	10000	11462	10923	10308
xiv Coûts d'accès totaux [v+vi+vii+viii+ix+xiii]	22060	21058	22750	24832	24462	23847

Source: auteurs

EXTERNALITÉS

A ce stade de l'étude, nous n'avons pas considéré d'externalités du fait de la difficulté à pouvoir les quantifier. Cependant, des recherches supplémentaires seront conduites afin de mieux prendre en compte toutes les formes d'incitations ou pénalisations dans les années à venir.

BUDGET ET AUTRES TRANFERTS

Nous avons considéré les différentes subventions aux intrants fournies par le gouvernement depuis la crise de 2008. Ces subventions sont essentiellement attribuées à des intrants en semence et en engrais minéraux (NPK, Urée).

Tableau 14: calculs des subventions aux intrants entre 2008 et 2010

Année	2008	2009	2010
Subvention en semences de riz (FCFA / tonne)	6016	3776	4036
Subvention en engrais minéraux (FCFA / tonne)	10285	3873	6436
Subvention totale riz (FCFA / tonne)	16301	7649	10472

Source: auteurs

AJUSTEMENTS QUANTITÉ ET QUALITÉ

Les prix observés sur les marchés au Burkina Faso montrent que le riz local (riz de Bagré) a un prix plus élevé que le riz importé. En effet, un sac de 25 kg du riz de Bagré coûte 9 000 FCFA alors qu'un sac de 50 kg du riz d'origine asiatique coûte environ 17 500 FCFA. Les deux types de riz ne sont pas des substituts parfaits puisque l'on constate une différence de prix traduisant la préférence des consommateurs pour le riz local fondée sur son goût et son utilité culinaire. Le prix de référence du riz prend donc en compte cette préférence pour le produit national via un coefficient d'ajustement de qualité (calculé comme le ratio entre le prix domestique et le prix importé du riz fixé à 1.03). Le coefficient d'ajustement de qualité est supérieur à l'unité, montrant ainsi la préférence des consommateurs pour le riz local.

Un ajustement de quantité a également été nécessaire pour le passage du riz paddy au riz décortiqué. Le coefficient d'ajustement qui est de 0,62 implique que la transformation d'un kilo de riz paddy donne 0,62 kg de riz décortiqué.

VUE D'ENSEMBLE DES DONNEES

Les sources des données utilisées ainsi que les ajustements qui y sont apportés pour permettre le calcul des indicateurs sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15: Sources des données pour le calcul des indicateurs

<i>Concept</i>		<i>Données Observées</i>	<i>Données Ajustées</i>
Prix étalon		Le prix CAF est le prix observé au premier poste de douane du Burkina Faso (Dakola, frontière Burkina Faso-Ghana) et intègre déjà les frais au port. Ce prix a été calculé à partir des données sur les quantités et valeurs des importations du Burkina Faso dans la base de données de l'ONAC.	N.A.
Prix au niveau du grossiste		Prix sur le marché de Ouagadougou données par le Comité Interprofessionnel du Riz au Burkina (CIR_B) pour les années 2005, 2006, 2008, 2009 et 2010. Le prix de l'année 2005 est celui du marché de Ouagadougou collecté par le RESIMAO.	N.A.
Prix au producteur		Les prix au producteur du riz paddy proviennent de deux sources : la SONAGESS pour les années 2005 à 2008 et l'enquête permanente agricole (EPA) pour les années 2009 et 2010. La différence des sources s'explique par le fait que la base de la SONAGESS ne fournit pas de données au delà de l'année 2008.	N.A.
Taux de change		Instrument Automatisé de Prévision (IAP), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF, 2011).	Calcul du taux de change FCFA/USD à partir du taux de change fixe FCFA/Euro pour les années 2005 et 2006. Hypothèse d'une surévaluation de 20 pour cent à partir de 2007.
Coût d'accès grossiste - frontière (point de compétition)		Différence (prix grossiste/1.03)-(prix CAF/1.135). Cette méthode a été appliquée du fait que les marges déclarées par les grossistes sont largement sous estimées.	Pour refléter le fonctionnement d'une filière plus efficiente, des frais informels de 8 pour cent estimés par le West Africa Trade Hub ont été déduits des coûts d'accès observés.
Coût d'accès producteur – grossiste		Tous les coûts impliqués pour acheminer le produit de la ferme (située à Bagré) au point de concurrence (Ouagadougou) y compris les coûts liés à l'accès au marché comme le stockage, la livraison, le transport, les éventuels coûts illicites et les différentes marges qui intègrent les coûts de transformation du riz paddy en riz décortiqué, dont le taux de rendement est de 62 pour cent.	Les coûts d'accès ajustés supposent l'absence des frais inefficients tels que les coûts illicites et certains autres frais qui contribuent à élever les coûts de transport. Aussi on suppose que la marge des grossistes est réduite et passe de 10 à 5 pour cent du prix au producteur.
Ajustement QT	Front – Gros	NA	N.A.
	Gros – Prod	Un coefficient d'ajustement de 0,62 a été utilisé pour refléter le taux de rendement du riz paddy en riz décortiqué qui est de 62 pour cent.	N.A.
Ajustement QL	Front – Gros	Les prix observés sur les marchés au Burkina Faso montrent que le riz local (riz de Bagré) a un prix plus élevé que le riz importé. L'ajustement est donc le ration entre ces deux prix, que le suppose constant. Ce ratio est de 18 000/17 500 (prix riz importé/prix riz local) qui donne environ 1,03.	N.A.
	Gros – Prod	NA	N.A.

Les données utilisées pour les calculs des indicateurs et leur interprétation sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16: Valeurs des données pour le calcul des indicateurs

DONNEES	Unité	Symbole	2005	2006	2007	2008	2009	2010
			m	m	m	m	m	m
Prix étalon								
<i>Observé</i>	USD/TON	P _{b(int\$)}	169,00	248,81	243,33	368,45	234,79	272,93
<i>Alternatif</i>	USD/TON	P _{ba}						
Taux de change								
<i>Observé</i>	FCFA/USD	ER _o	527,89	522,96	478,80	447,80	485,00	494,80
<i>Alternatif</i>	FCFA/USD	ER _a	527,25	522,43	574,56	537,36	582,00	593,76
Coûts d'accès au point de compétition								
<i>Observés</i>	FCFA/TON	AC _{o_{wh}}	143 101	97 855	84 034	77 692	148 155	93 547
<i>Alternatifs</i>	FCFA/TON	AC _{a_{wh}}	53 729	54 619	54 619	59 518	60 853	60 853
Prix au point de compétition	FCFA/TON	P _{d_{wh}}	251 563	252 752	250 000	311 481	312 346	285 801
Coûts d'accès au producteur								
<i>Observés</i>	FCFA/TON	AC _{o_{fg}}	38 536,59	35 847,77	38 299,38	42 454,42	41 622,80	40 332,48
<i>Alternatifs</i>	FCFA/TON	AC _{a_{fg}}	22 060,33	21 057,69	22 750,00	24 831,64	24 462,29	23 846,91
Prix au producteur	FCFA/TON	P _{d_{fg}}	140 000,00	124 000,00	122 000,00	160 000,00	142 000,00	134 000,00
Externalités associées a la production	FCFA/TON	E						
Budget et autres transferts liés a la production	FCFA/TON	BOT				16 301,01	7 648,93	10 471,61
Coefficient d'ajustement quantité (frontière - point de compétition)	Fraction	QT _{wh}						
Coefficient d'ajustement qualité (frontière - point de compétition)	Fraction	QL _{wh}	1,03	1,03	1,03	1,03	1,03	1,03
Coefficient d'ajustement quantité Point de compétition - producteur)	Fraction	QT _{fg}	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62	0,62
Coefficient d'ajustement qualité (point de compétition - producteur)	Fraction	QL _{fg}						

CALCUL DES INDICATEURS

Les indicateurs et la méthodologie de calcul utilisés sont décrits dans l'Encadré 1. Une description détaillée de ces calculs et les données nécessaires sont disponibles sur le site web du projet SPAAA ou en cliquant [ici](#).

Encadré 1: INDICATEURS DE POLITIQUES DU PROJET SPAAA

L'analyse du projet SPAAA utilise quatre mesures d'incitations et pénalisations du marché. Tout d'abord, il y a deux taux de protection nominaux observés au niveau des producteurs et des grossistes. Cela permet de comparer les prix observés aux prix d'achat de référence des interventions politiques intérieures.

Les prix de références sont calculés à partir d'un prix étalon, comme par exemple le prix à l'importation ou à l'exportation exprimé en monnaie locale, et ramenés aux niveaux des producteurs et des grossistes avec des ajustements pour la qualité, les diminutions, les pertes et les coûts d'accès au marché.

Premièrement, les **taux nominaux de protection observés (NRPo)** mesurent l'écart de prix entre le prix du marché intérieur et le prix de référence divisé par le prix de référence aux niveaux producteur et grossiste :

$$NRPo_{fg} = (P_{fg} - RPo_{fg})/RPo_{fg}; \quad NRPo_{wh} = (P_{wh} - RPo_{wh})/RPo_{wh};$$

Les NRPo capturent toutes les politiques commerciales et intérieures ainsi que tous les autres facteurs qui ont un impact sur les incitations et les pénalisations pour le producteur. Les NRPo aident à identifier comment distribuer les incitations et les pénalisations sur la chaîne du marché du produit.

Deuxièmement, les **taux nominaux de protection ajustés (NRPa)** par lesquels les prix de référence sont ajustés pour éliminer les distorsions rencontrées dans des pays en développement parmi les chaînes d'approvisionnement des marchés. Les équations pour estimer les taux ajustés de protection suivent toutefois le même cadre général:

$$NRPa_{fg} = (P_{fg} - RPa_{fg})/RPa_{fg}; \quad NRPa_{wh} = (P_{wh} - RPa_{wh})/RPa_{wh};$$

Le projet SPAAA analyse les écarts du développement des marchés causés par le pouvoir des marchés, les distorsions des taux de change et les coûts excessifs des marchés intérieurs qui, ajoutés aux NRPo, génèrent les indicateurs NRPa. La comparaison de ces différents taux de protection permet d'identifier là où les écarts de développement des marchés peuvent être rencontrés et réduits.

Les indicateurs utilisés sont les écarts de prix observés, les écarts de prix ajustés, les taux nominaux de protection observés, les taux de protection ajustés, et le taux d'assistance nominal.

Tableau 17: écarts de prix observés et ajustés pour le riz au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	m	m	m	m	m	m
Écart de prix observé au grossiste	16 572	20 875	45 962	63 849	46 903	53 159
Écart de prix ajusté au grossiste	106 056	64 246	51 376	48 035	110 747	58 034
Écart de prix observé au producteur	32 842	16 084	33 796	48 923	19 048	30 094
Écart de prix ajusté au producteur	71 846	28 184	21 603	21 495	41 471	16 631

Source: nos calculs à partir de données décrites ci-dessus.

Tableau 18: taux nominaux de protection (NRP) observés et ajustés pour le riz au Burkina Faso 2005-2010 (%)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	m	m	m	m	m	m
Taux nominal de protection observé au grossiste	7%	9%	23%	26%	18%	23%
Taux nominal de protection ajusté au grossiste	73%	34%	26%	18%	55%	25%
Taux d'assistance nominal observé au producteur	31%	15%	38%	59%	22%	39%
Taux d'assistance nominal ajusté au producteur	105%	29%	22%	27%	49%	23%

Source: nos calculs à partir de données décrites ci-dessus.

Tableau 19: écarts de développement des marchés pour le riz au Burkina Faso 2005-2010 (FCFA/tonne)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Statut d'échange	m	m	m	m	m	m
Écart de marché international	-	-	-	-	-	-
Écart de politique de change	111,40	136	(24 001)	(33 988)	(23 458)	(27 819)
Écart des coûts d'accès au point de compétition	89 372,67	43 235	29 415	18 174	87 301	32 694
Écart des coûts d'accès au producteur	(50 480,21)	(31 271)	(17 607)	(11 614)	(41 421)	(18 338)

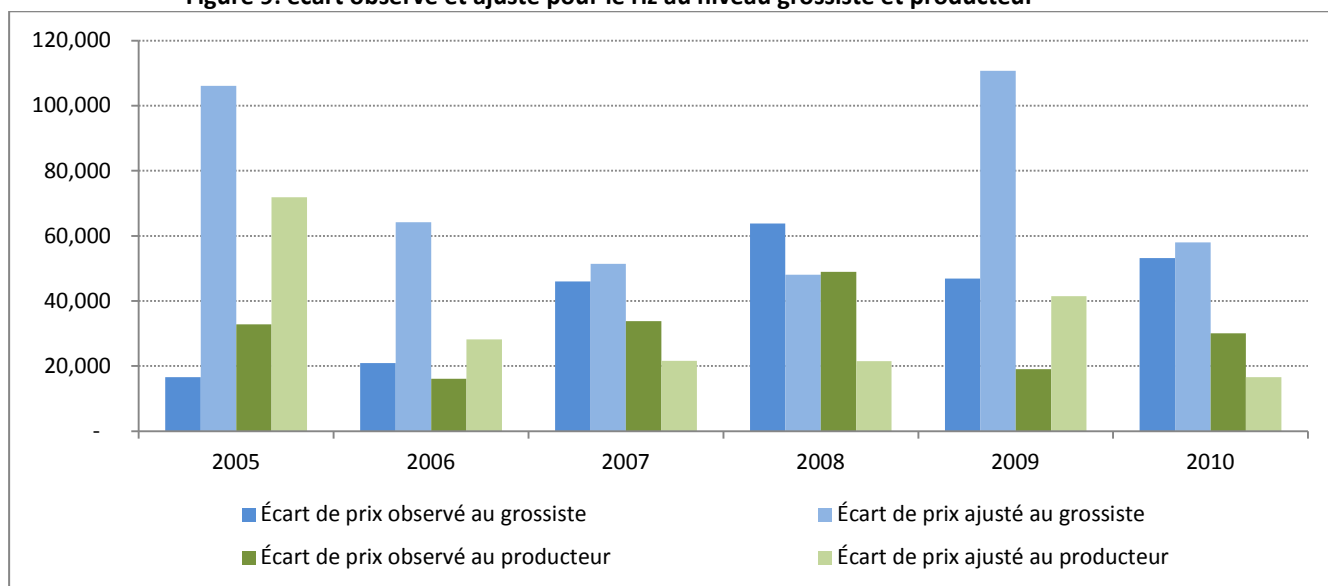
Source: nos calculs à partir de données décrites ci-dessus.

4. ANALYSE DES INDICATEURS ET INTERPRÉTATIONS

L'objectif principal de cette analyse est de montrer que l'incidence des différentes politiques domestiques peut être suivie dans la mesure où les prix domestiques divergent de ceux en vigueur sur le marché international. Pour ce faire, un certain nombre d'indicateurs sont calculés à partir des données observées et des données que nous appelons données de référence afin de mesurer les effets des politiques sur la filière locale.

La Figure 9 ci-dessous présente les écarts de prix observés et ajustés imputables aux effets des politiques dans le domaine du riz. Ces écarts traduisent les effets des politiques explicites et implicites, des politiques commerciales, des politiques de change, et des différentes formes de soutien des prix ou de taxation le long de la filière. Nous observons que sur l'ensemble de la période, les producteurs nationaux aussi bien que les grossistes ont reçu des incitations par les prix puisqu'ils ont obtenu des prix supérieurs aux prix de référence qui prévaudraient en situation de marchés parfaitement ouverts et concurrentiels. Les producteurs et les grossistes ont donc bénéficié de formes de protection effectives qui ont en outre eu tendance à augmenter.

Figure 9: écart observé et ajusté pour le riz au niveau grossiste et producteur



Source: auteurs

Au niveau des grossistes, on assiste à une protection effective et croissante sur l'ensemble de la période jusqu'en 2008 où elle atteint son maximum. Cette situation s'explique par les différentes mesures de politique prises lors de la grande crise des prix alimentaires de 2008. Le but principal de l'ensemble des mesures adoptées était de garantir des prix aux consommateurs accessibles (par exemple par l'annulation des droits de douane en 2008, la défiscalisation des produits alimentaires importés, la facilitation d'importation des produits alimentaires) et au vu des volumes importés il semble que ces mesures ont effectivement permis de faciliter ou du moins maintenir les opérations d'importations alors que le marché international du riz était très tendu.

Toutefois, de manière presque paradoxale, il apparaît que c'est au moment où le gouvernement cherche à protéger les consommateurs de la hausse des prix du riz que les producteurs (et les grossistes) ont obtenu les meilleures incitations du fait des prix relativement plus hauts. Les

producteurs ont donc semble-t-il bien tiré avantage des signaux de prix sur les marchés à cette période et les consommateurs semblent être les principaux perdants.

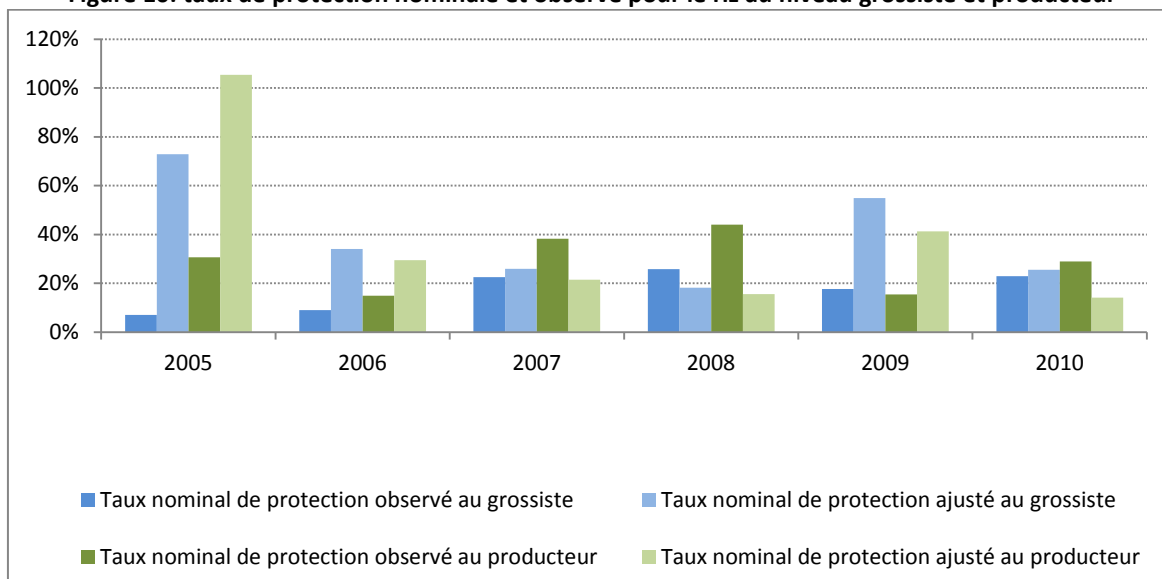
En termes d'écarts de taux nominal de protection, il apparaît que les grossistes ont été proportionnellement moins soutenus que les producteurs en 2008. On peut alors conclure que les mesures d'urgence prises à partir de 2008 par le gouvernement essentiellement en faveur de la modération des prix au détail et de la relance de la production via les subventions aux intrants ont été davantage bénéfiques aux producteurs alors qu'elles ont eu une sorte d'effets ciseaux au niveau des grossistes.

Par ailleurs, les producteurs ont bénéficié d'incitations plus importantes que les grossistes pour les années 2005, 2006, 2007, 2008 et 2010. Une partie de ces soutiens à partir de 2008 relève de la politique commerciale puisque les importations de riz doivent acquitter un tarif de 13.5 pour cent. Ce taux est d'ailleurs assez proche du TNP ajusté au niveau du grossiste (voir Figure 10 ci-dessous). Ce résultat sous forme de soutien significatif à la production de riz nationale est également attribuable au contrôle des prix qui a abouti à la fixation d'un prix plancher du riz paddy à 128 FCFA/kg en 2009 et aux subventions d'intrants aux producteurs (plus de 3 milliards pour le riz) en réponse à la crise alimentaire à partir de 2008. On observe d'ailleurs l'augmentation des écarts de prix aussi bien que des TNP sur la période 2008-2010 au niveau du producteur par rapport aux années précédentes. Cela se traduit encore plus nettement sur les taux d'assistance nominaux (TAN) pour ces mêmes années.

Il convient de rappeler que si les prix intérieurs sont restés hauts en dépit des importations cela tient aussi au fait que les importations au Burkina Faso, pays enclavé, sont contrôlées par deux importateurs seulement. Ceux-ci sont en situation d'exercer un fort pouvoir de marché et de maintenir des prix hauts au niveau des grossistes et du détail afin de renforcer leurs propres marges commerciales. Il est clair que ce type de structure du marché du riz, qui isole de fait le Burkina Faso des signaux réels du marché international, revient à soutenir les grossistes et les producteurs par des prix intérieurs hauts et à pénaliser fortement les consommateurs qui ne bénéficient pas de la compétitivité-prix des importations.

A titre d'exemple en 2010, bien que le cours mondial du riz ait augmenté de plus de 16 pour cent par rapport à l'année 2009, les prix aux producteurs au niveau local n'ont pas suivi cette évolution. Ils sont restés pratiquement constants à 165 FCFA/kg (moyenne nationale) entre 2009 et 2010 montrant une déconnexion des marchés et des signaux de prix aux producteurs burkinabé par rapport au marché mondial.

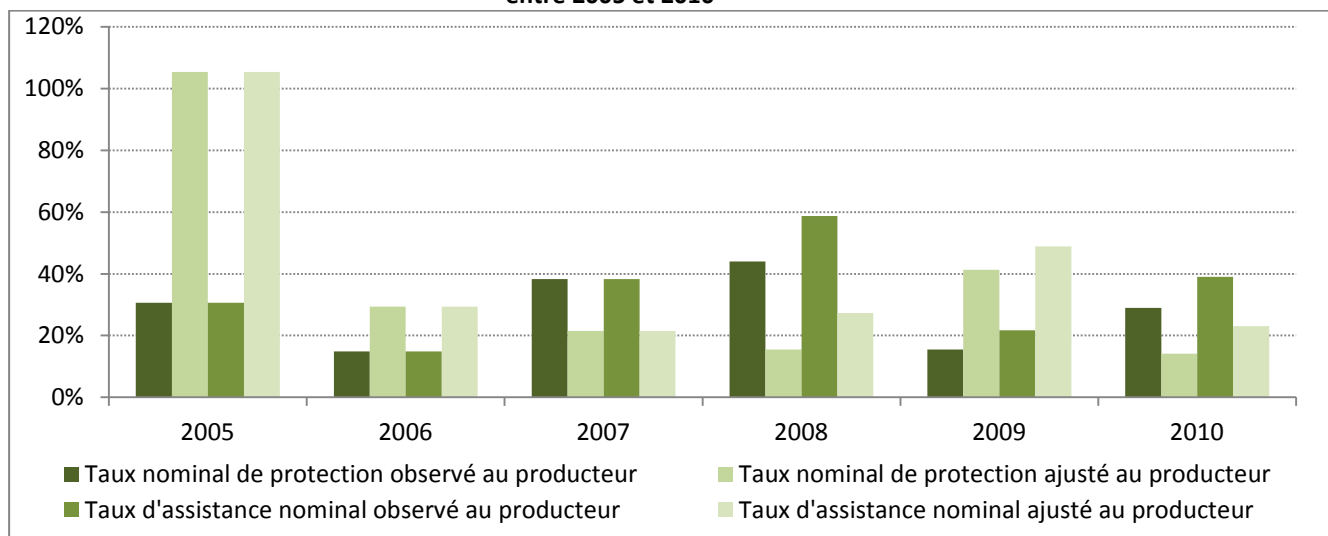
Figure 10: taux de protection nominale et observé pour le riz au niveau grossiste et producteur



Source: auteurs

Les taux nominaux d'assistance montrent que grâce aux soutiens additionnels liés aux transferts budgétaires tels que les subventions aux intrants, les producteurs sont mieux incités dans leur activité de production.

Figure 111: taux d'assistance nominale (TAN) observé et ajusté pour le riz au niveau grossiste et producteur entre 2005 et 2010



Source: auteurs

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

MESSAGE PRINCIPAL

Aux termes de cette analyse nous pouvons dire que les actions publiques se sont traduites par une incitation au niveau des producteurs aussi bien qu'au niveau des grossistes sur toute la période. Ces acteurs ont reçu des prix plus élevés que les prix de référence indiquant un système de protection de la production nationale de riz.

Les mesures qui ont visé l'accroissement de la production telles que les subventions aux intrants ou l'établissement d'un contrôle des prix voire des prix planchers ont affecté le fonctionnement du marché du riz burkinabé et l'ont éloigné des signaux du marché mondial du riz. Toutefois, il semble que le gouvernement soit parvenu à mettre ses objectifs de soutien à la production en cohérence avec les effets des politiques adoptées puisque les incitations à la production sont claires. Cependant, les conséquences en termes de sécurité alimentaire pour la population sont difficiles à tirer car les soutiens aux producteurs qui ont bénéficié de prix plus élevés que les prix de référence ce sont aussi traduits par des prix plus hauts pour les consommateurs.

Il faut retenir que les grossistes ont également été protégés et incités sur toute la période, avec la possibilité de tirer des avantages à deux niveaux: d'une part du fait des mesures gouvernementales destinées à favoriser les importations à prix bas et d'autre part, du fait des mesures d'urgence de soutien à la production. Au total il ressort que le niveau de protection est tout de même moins important pour les grossistes que les producteurs.

L'essentiel de protection provient des politiques commerciales et des importants coûts d'accès. Pour ce pays enclavé, les coûts d'accès représentent une sorte de protection naturelle face aux importations par rapport à la situation plus ouverte des pays côtiers de la sous-région. Dans les coûts d'accès, il faut retenir le rôle qu'exercent sur les prix domestiques les deux seuls importateurs de riz en terme de contrôle de marché. Cette situation de quasi monopole (duopole) aboutit à des prix plus élevés que les prix de référence pour les producteurs et les grossistes et à des pénalisations fortes pour les consommateurs. La dimension « accès » de la sécurité alimentaire de la population urbaine est fortement affectée par cette situation via une perte de pouvoir d'achat et un effet de transfert du consommateur vers les commerçants, en particulier les deux importateurs, et les producteurs.

Enfin, une analyse sur la compétitivité de la filière riz local au Burkina Faso réalisée en 2009 par la DGPER en collaboration avec la FAO a montré que les difficultés de commercialisation du paddy sont de trois ordres: organisationnelle, technique et financière. Au niveau organisationnel, les organisations de producteurs de riz qui se créent ne jouent pas ou jouent mal le rôle dans la facilitation des échanges par le renforcement de l'accès au marché et par une meilleure circulation de l'information entre l'amont et l'aval. Une des conséquences est la trop faible concertation et la faible capacité de négociation des organisations de producteurs vis-à-vis des acheteurs de paddy qui disposent de l'essentiel du pouvoir de marché.

RECOMMENDATIONS

Il semble utile d'envisager à terme une meilleure connexion des producteurs et des consommateurs burkinabés aux signaux du marché y compris en provenance du marché international afin de

permettre aux acteurs et *in fine* au pays de tirer parti de toutes les opportunités de gains de prix qui s'offrent.

Cela nécessite une série de transformations et évolutions susceptibles d'être soutenues par les décideurs et les partenaires de la filière riz au Burkina Faso:

- amélioration de l'organisation de la production et des circuits de commercialisation. Cela comprend une meilleure organisation du maillon producteur pour lui permettre d'avoir un réel pouvoir de négociation du prix;
- améliorer la concurrence et la transparence dans le circuit d'importation du riz;
- amélioration de la productivité des producteurs de riz à travers un meilleur accès aux semences améliorées et aux engrais;
- amélioration du volet transformation en vue de réduire les coûts de transformation.

En outre, deux autres pistes d'interventions semblent souhaitables:

- il semble important de veiller à ce que les politiques de soutiens aux producteurs ne soient pas directement pénalisantes pour les consommateurs. Cela implique de rechercher: (i) les options possibles pour améliorer la cohérence des politiques; et (ii) l'équilibre des incitations entre producteurs et consommateurs afin de garantir le meilleur bilan possible en terme de sécurité alimentaire des populations;
- renforcer concrètement les systèmes et mécanismes de bonne gouvernance en vue notamment d'améliorer le contrôle et le suivi de certains segments de marché exposés aux coûts informels ou taxes illicites qui représentent des charges supplémentaires significatives pour les opérateurs et des pertes nettes pour la société dans son ensemble.

LIMITATIONS

- les incertitudes sur la qualité des données représentent certainement une première limite à notre travail analytique;
- le choix de Bagré provient du principe de la méthodologie SPAAA et ne pourrait pas être extrapolé aux autres zones. Ensuite, le fait que notre méthodologie propose des comparaisons de prix moyen pour une année ne permet ni de représenter les effets de campagne, de saisonnalité ni de comprendre les variations de prix;
- le fait que le Burkina Faso traverse des crises alimentaires sur la période, certains fournisseurs d'informations sont restés réticents;
- le système déclaratif douanier présente des limites. L'absence de prix unitaire nous a amené à raisonner sur la base de valeurs unitaires (valeur des importations rapportée aux quantités importées) en faisant l'hypothèse que l'erreur de déclaration s'annule à travers cette division.

BIBLIOGRAPHIE

DGPER. 2009. Analyse de la compétitivité de la filière riz local au Burkina Faso.

DGPER. 2009. Analyse de la compétitivité ses filières de céréales sèches au Burkina Faso.

INERA. DGPER. 2010. Renforcement de la Disponibilité et de l'Accès aux Statistiques Rizicoles: Une contribution à l'initiative d'urgence pour le Riz en Afrique Subsahara. Rapport pays. Avril 2010;
De Rosnay. 1975. La définition de la filière.

ACDI. 1995. Analyse de filière dans le secteur agro alimentaire.

FAO. Annuaire sur le commerce international. 1994.

DGPER 2011, Rapport Comité de Prévision de la Situation Alimentaire

INSD 2003, Enquête Burkinabée sur les conditions de vie des ménages

DGEP, 2008, Plan d'urgence de lutte contre la vie chère

MAH, 2010, Stratégie nationale du développement de la riziculture, version provisoire 2010

ANNEXE I: Méthodologie utilisée

Un guide sur la méthodologie utilisée par le projet SPAAA peut être téléchargé en cliquant [ici](#).

ANNEXE II: Données et calculs utilisés dans l'analyse

DONNEES			Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Notes
Unité	Symbol	statut commercial	m	m	m	m	m	m	m	
Prix étalon										
1	Observé	XXX/TON	P _{int(S)}	169.00	248.81	243.33	368.45	234.79	272.93	CIF Price
1b	Alternatif	XXX/TON	P _{ba}							
Taux de change										
2	Observé	YYY/XXX	ER _c	527.89	522.96	478.80	447.80	485.00	494.80	Données IAP/DGEP Une surevaluation de 20% à partir de 2007
2b	Alternatif	YYY/XXX	ER _a	527.25	522.43	574.56	537.36	582.00	593.76	
Coûts d'accès au point de compétition										
3	Observés	YYY/TON	ACo _{wh}	143,101	97,855	84,034	77,692	148,155	93,547	Coût informels s'élevaient à 8% et marge grossiste à 10 000
3b	Alternatifs	YYY/TON	ACa _{wh}	53,729	54,619	54,619	59,518	60,853	60,853	
4		YYY/TON	P _{dwh}	251,563	252,752	250,000	311,481	312,346	285,801	Estimation du CIR-B prix grossiste Ouaga Inter et RESMAO pour 2007
Coûts d'accès au producteur										
5	Observés	YYY/TON	ACo _{lg}	38,536.59	35,847.77	38,299.38	42,454.42	41,622.80	40,332.48	Somme des charges et 0,62 coefficient de transformation riz paddy appliqué
5b	Alternatifs	YYY/TON	ACa _{lg}	22,060.33	21,057.69	22,750.00	24,831.64	24,462.29	23,846.91	
6		YYY/TON	P _{dig}	140,000.00	124,000.00	122,000.00	160,000.00	142,000.00	134,000.00	Prix SONAGESS 2005-2008 et Prix Centre Est issu de l'EPA 2009-2010
7		YYY/TON	E							
8		YYY/TON	BOT				16,301.01	7,648.93	10,471.61	Subvention des intrants agricoles DGPV
		Fraction	QT _{wh}							
		Fraction	QL _{wh}	1.03	1.03	1.03	1.03	1.03	1.03	25 Kg de riz bagré=9000 et 50 kg riz importé 17500
		Fraction	QT _{lg}	0.62	0.62	0.62	0.62	0.62	0.62	0,62 coefficient de transformation riz paddy appliqué
		Fraction	QL _{lg}							

PRIX CALCULÉS			Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
Prix étalon en monnaie locale											
9	Observé	YYY/TON	P _{loc(S)}	89,213.41	130,119.06	116,508.35	164,990.22	113,871.96	135,043.38	135,043.38	[1]*[2]
10	Parité	YYY/TON	P _{loc(S)a}	89,105.25	129,987.19	139,810.02	197,988.26	136,646.35	162,052.06	162,052.06	[1]*[2b]
Prix de référence grossiste											
11	Observé	YYY/TON	RPo _{wh}	234,991.28	231,877.36	204,037.67	247,631.69	265,442.80	232,642.13	232,642.13	[(9)*[QLwh h)]+[3]
12	Parité	YYY/TON	RPa _{wh}	145,507.20	188,506.17	198,623.69	263,445.45	201,599.14	227,767.02	227,767.02	[(10)*[QLwh h)]+[3b]
Prix de référence au producteur											
13	Observé	YYY/TON	RPo _{lg}	107,158.00	107,916.19	88,203.97	111,077.23	122,951.74	103,905.64	103,905.64	[(11)*[QTlg)]-[5]
14	Parité	YYY/TON	RPa _{lg}	68,154.13	95,816.13	100,396.69	138,504.54	100,529.17	117,368.64	117,368.64	[(12)*[QTlg)]-[5b]

INDICATEURS			Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
Écart de prix au point de compétition											
15	Observé	YYY/TON	PGO _{wh}	16,571.72	20,875	45,962	63,849	46,903	53,159	53,159	[4]-[11]
16	Alternatif	YYY/TON	PGA _{wh}	106,055.80	64,246	51,376	48,035	110,747	58,034	58,034	[4]-[12]
Écart de prix au producteur											
17	Observé	YYY/TON	PGO _{lg}	32,842.00	16,084	33,796	48,923	19,048	30,094	30,094	[6]-[13]
18	Alternatif	YYY/TON	PGA _{lg}	71,845.87	28,184	21,603	21,495	41,471	16,631	16,631	[6]-[14]
Taux de protection au point de compétition											
19	Observé	%	NRPO _{wh}	7.05%	9.00%	22.53%	25.78%	17.67%	22.85%	22.85%	[15]/[11]
20	Alternatif	%	NRPA _{wh}	72.89%	34.08%	25.87%	18.23%	54.93%	25.48%	25.48%	[16]/[12]
Taux de protection au producteur											
21	Observé	%	NRPO _{lg}	30.65%	14.90%	38.32%	44.04%	15.49%	28.96%	28.96%	[17]/[13]
22	Alternatif	%	NRPA _{lg}	105.42%	29.41%	21.52%	15.52%	41.25%	14.17%	14.17%	[18]/[14]
Taux d'assistance nominal											
23	Observé	%	NRA _o	31%	14.90%	38.32%	58.72%	21.71%	39.04%	39.04%	[(17)+[8)]/[13]
24	Alternatif	%	NRA _a	105.42%	29.41%	21.52%	27.29%	48.86%	23.09%	23.09%	[(18)+[8)]/[14]

Décomposition du PWAfg			Unité	Symbol	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Formula
25		YYY/TON	IRG	-	-	-	-	-	-	-	-
26		YYY/TON	ERFG	111.40	136	(24,001)	(33,988)	(23,458)	(27,819)	(27,819)	[(2)-[2b)]*[1]*QLwh
27		YYY/TON	ACG _{wh}	89,372.67	43,235	29,415	18,174	87,301	32,694	32,694	[3]-[3b]
28		YYY/TON	ACG _{lg}	(50,480.21)	(31,271)	(17,607)	(11,614)	(41,421)	(18,338)	(18,338)	[5b]-[5]+[(12)-[11]]*(1-QLfg)
29		YYY/TON	EG	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE III: Chronologie des principales politiques agricoles et alimentaires

Année	Politiques	Objectifs
1992	Programme d'ajustement du secteur agricole (PASA)	Moderniser et diversifier la production; renforcer la sécurité alimentaire; améliorer la gestion des ressources naturelles.
1999	Plan stratégique opérationnel (PSO)	Traduire pour l'agriculture ces orientations en programmes prioritaires et plans d'actions par filières.
2002	Lettre de politique de développement rural décentralisé (LPDRD)	Développer l'économie de marché en milieu rural; moderniser les exploitations agricoles; professionnaliser et renforcer le rôle des différents acteurs; améliorer le statut économique de la femme en milieu rural; recentrer le rôle de l'État et la promotion de l'initiative privée.
2002	Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA)	Construire à l'horizon 2010 les conditions d'une sécurité alimentaire durable. L'objectif global de la stratégie est de réduire de 50 pour cent le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition.
2003	Stratégie de développement rural (SDR)	Vise comme objectif global de réduire de 50 pour cent le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010. Elle définit des axes stratégiques dont l'accroissement, la diversification, l'intensification des productions agricoles; le renforcement de la liaison production/marché ; l'accroissement et la diversification des sources de revenus.
2005	Guide de la révolution verte.	visant essentiellement la mise en œuvre d'actions concrètes et vigoureuses susceptibles d'inverser les tendances et de développer une agro-industrie axée sur le marché et une amélioration durable de la productivité.
En cours	Programme national du secteur rural (PNSR)	Le PNSR vise à fédérer les actions d'investissement dans les sous-secteurs production végétale, ressources animales, ressources halieutiques, fauniques et environnement.
En cours	SNDR	Avec l'appui de la JICA, le gouvernement a élaboré une Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) en 2011. L'objectif global de la SNDR est de contribuer à une augmentation durable de la production nationale de riz en quantité et en qualité afin de satisfaire aux besoins et exigences des consommateurs. De façon spécifique, il s'agit: (i) d'intensifier et accroître la production rizicole; (ii) d'améliorer la qualité du produit fini mis sur le marché; et (iii) de renforcer les capacités des acteurs de la filière riz.

ANNEXE IV: Textes de base au plan national sur les normes et la réglementation affectant le commerce du riz

- l'Ordonnance n° 81-0026/PRES/CMRPN du 26 août 1981 portant réglementation de la profession de commerçant;
- l'Ordonnance n°91-0069/PRES/ du 25 novembre 1991 porte régime général des importations et des exportations au Burkina Faso (définition et procédures d'importation et d'exportation);
- le Décret n° 348-PRES-ECNA du 16 août 1961 instituant le contrôle phytosanitaire et réglementant les conditions d'importation et d'exportation des végétaux, parties de végétaux, produits d'origine végétale ou animale et autres matières entrant ou sortant du Territoire de la République de Haute-Volta , avec des textes d'application;
- l'Arrêté n° 00-026/MCIA/MEF du 17 mai 2000 portant fixation de la liste des produits soumis à un Certificat national de conformité;
- le Décret n° 92-332/PRES/PM/MFP/MICM du 19 novembre 1992 portant programme de vérification des importations (avec liste des produits exemptés du contrôle avant embarquement effectué actuellement par la SGS).

Les Arrêtés suivants portent fixation de normes pour les céréales:

- l'Arrêté n° 98-021/MCIA/AGRI/MEF du 13 mars 1998 fixant les caractéristiques du riz destiné à la consommation au Burkina Faso;
- l'Arrêté n°032/MDR/DSA du 29 novembre 1979 concernant le conditionnement du riz décortiqué;
- l'Arrêté n°036/MDR/DSA du 26 décembre 1979 concernant l'échantillonnage et l'emballage des grains de céréales.

Photo Riz étudié.



Source ; Auteurs auprès des commerçants.



FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF
THE UNITED NATIONS



MAFAP
SPAAA

supported by the *Bill and Melinda Gates Foundation*